

RAPPORT ANNUEL

2005 • 2006



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

comités

activités du Bureau

syndic

formation

communications

Lettres de présentation

septembre 2006

Monsieur Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 130
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre responsable des lois professionnelles,

Yvon Marcoux

Monsieur Yvon Marcoux

Ministre responsable des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour l'année 2005-2006.

Ce rapport couvre l'année financière de notre Ordre qui s'étend du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président et directeur général,

Paul Castonguay, pht, M. Sc.

Fellow of the Canadian Academy of Manipulative Therapy

M^e Gaétan Lemoyne

Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président et directeur général

Paul Castonguay, pht, M. Sc.

Fellow of the Canadian Academy of Manipulative Therapy

Table des matières

RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE	• 5
RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	• 8
ACTIVITÉS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF	• 9
RAPPORT DES DIRECTIONS	• 13
BUREAU de la syndique	• 13
DIRECTION des services professionnels	• 14
Rapport de la directrice des services professionnels	• 14
Affaires juridiques	• 16
Communications	• 17
DIRECTION de l'amélioration de l'exercice	• 20
Rapport du directeur de l'amélioration de l'exercice	• 20
Coordination de la formation continue	• 21
Coordination de l'inspection professionnelle	• 22
DIRECTION administrative	• 23
Rapport de la directrice administrative	• 23
RAPPORT DES COMITÉS LIÉS À LA PROTECTION DU PUBLIC	• 24
COMITÉS prévus au Code des professions	• 24
Comité de discipline	• 24
Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique	• 27
Comité de l'inspection professionnelle	• 28
Comité de révision	• 29
AUTRES comités	• 30
Comité sur les activités professionnelles des thérapeutes en réadaptation physique	• 30
Comité d'admission	• 30
Comité de la formation continue	• 31
Comité de recherche clinique en physiothérapie	• 32
Comité provincial des responsables cliniques en physiothérapie	• 34
Comité des règlements	• 34
Comité ad hoc sur l'utilisation des aiguilles sous le derme	• 35
Comité ad hoc sur la contention	• 35
Comité ad hoc sur la rééducation périnéale et pelvienne	• 35
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	• 36
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET ÉTATS FINANCIERS	• 37



Personnel de l'Ordre

au 31 mars 2005

Personnel permanent

Paul Castonguay, pht, M. Sc.

FCAMT

Président et directeur général

Andrée Lachaine

Secrétaire de direction

Louise Bleau, pht, D.É.S.S.

Secrétaire générale et Directrice des services professionnels

Louise Courtois, pht

Chargée de dossiers à l'admission

Hélène Brosseau

Secrétaire de la Secrétaire générale et de la Directrice des services professionnels

Serge Orzes, pht

Chargé de projets

Physiothérapeute

Judith Brillant, T.R.P.

Syndique adjointe

Chargée de projets

Thérapeute en réadaptation physique

M^e Marie-France Salvas

Avocate, secrétaire du Comité de discipline (jusqu'au 23 décembre 2005, maternité)

M^e Louise Richard

Avocate, Thérapeute en réadaptation physique

Syndique adjointe (depuis le 1^{er} octobre 2005)

M^e Julie Martin

Avocate

Danielle Huet, B.A.

Agente de communication

Louise-Marie Dion, pht

Syndique

Jacques Guimond, pht, D.S.A.

Syndic adjoint

Ruth Perreault, pht

Syndique adjointe

Nicole Charlebois-Refae, pht, M.A.

Syndique adjointe

Lise Corbeil

Secrétaire de la syndique

Gaétan Coulombe, pht

Directeur de l'amélioration de l'exercice

Isabelle Nadeau, pht, M.A.

Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Secrétaire du Comité d'inspection professionnelle

Jenny Ferland, T.R.P.

Chargée de dossiers à la direction de l'amélioration de l'exercice (depuis le 4 avril 2005 jusqu'au 16 septembre 2005, maternité)

Alain Rousseau, T.R.P.

Chargé de dossiers à la direction de l'amélioration de l'exercice (depuis le 6 septembre 2005)

Pauline Clark

Secrétaire de l'inspection professionnelle

(jusqu'au 24 novembre 2005)

Mélanie Dalpé

Secrétaire de l'inspection professionnelle

(depuis le 11 janvier 2006)

Linda Labelle, pht, D.S.A.

Coordonnatrice de la formation continue

Sylvie Bérard

Secrétaire de la formation continue

Dominique Serre, B.A.A.

Directrice administrative

Lyne L'Archevêque

Commis à la comptabilité

Isabelle Dubé

Réceptionniste (jusqu'au 4 novembre 2005)

Julie Desrosiers

Secrétaire réceptionniste (depuis le 24 novembre 2005)

Membres du Bureau

Président

Paul Castonguay, pht, M. Sc.

Administrateurs élus, physiothérapeutes

Chantal Besner, pht, Montréal

Stéphane Brassard, pht, Saguenay, Lac-St-Jean, Côte-Nord

Annie Charland, pht, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec

Isabelle Garceau, pht, Mauricie, Centre-du-Québec

Personnel de l'Ordre

au 31 mars 2005

Suzanne La Rocque, pht, Montréal
Marc Francoeur, pht, Montréal
Gilbert Litalien, pht, Outaouais
Réjean Murray, pht, Québec
Charles Poulin, pht, Estrie, remplacé par Denis Pelletier, pht
Danielle Richer, pht, Montérégie
Anic Sirard, pht, Laval
Sylvain St-Amour, pht, Laurentides-Lanaudière
Jean-Louis Tremblay, pht, Chaudières-Appalaches
Sylvain Trudel, pht, Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine

Administrateurs élus thérapeutes en réadaptation physique

Richard Brault, T.R.P., Chaudière-Appalaches, Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, Capitale Nationale
Renée Laplace, T.R.P., Laval, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, remplacée par Karel Larin, T.R.P.
Louise Richard, T.R.P., Montréal, remplacée par Jean-Luc Simard, T.R.P.
Dominique Massicotte-Hénault, T.R.P., Laurentides-Lanaudière, Montérégie
Lyne Tremblay, T.R.P., Saguenay, Lac-St-Jean, Côte-Nord,
Hélène Tremblay, T.R.P., Estrie, Outaouais, Mauricie, Centre-du-Québec

Administrateurs nommés

Pierre Delisle
Marc Garon, remplacé par M^{me} Nicole Soucy
Michel Perreault
Jacques Riopel

Secrétaire générale de l'Ordre

Louise Bleau, pht, D.É.S.S.

Membres du Comité administratif

29^e Bureau et 30^e Bureau
Paul Castonguay, président
Charles Poulin, vice-président / pht, remplacé par Danielle Richer, pht
Louise Richard, vice-présidente / T.R.P., remplacée par Richard Brault, T.R.P.
Danielle Richer, trésorière / pht, remplacée par Suzanne La Rocque, pht
Pierre Delisle, administrateur nommé

Rapport de la présidence

Andrée Lachaine

Secrétaire de direction

S'informer, un devoir

Il me fait plaisir de vous présenter le *Rapport annuel 2005-2006*. À ce plaisir s'ajoute le fait que, cette année, les membres m'ont réélu à la présidence pour un deuxième mandat qui se termine en 2008. La présente année est la deuxième année du plan triennal 2004-2007, et vous pourrez constater que nous maintenons le cap sur les objectifs prévus à ce plan.

Encore une fois, vous noterez une feuille de route impressionnante. Nous avons insisté, à plusieurs endroits, sur la croissance des travaux à faire, de la charge de travail et aussi, sur les réalisations des administrateurs, des permanents et des membres des comités de l'Ordre.

À titre de président et directeur général, je tiens à remercier les administrateurs du Bureau et du Comité administratif pour le travail accompli.

Je tiens à remercier spécifiquement trois administrateurs qui nous ont quittés cette année, il s'agit de M^{me} Louise Richard, T.R.P., M. Charles Poulin, pht et M. Marc Garon, administrateur nommé qui ont été remplacés par M. Jean-Luc Simard, T.R.P., M. Denis Pelletier, pht et M^{me} Nicole Soucy, administratrice nommée. M^{me} Renée Laplace, T.R.P., a quitté ses fonctions au Bureau et à la vice-présidence / T.R.P. de l'Ordre. Elle a été partie prenante de l'évolution de la physiothérapie, de la pratique des thérapeutes en réadaptation physique et de leur intégration à l'Ordre. Pour ces raisons, je la remercie particulièrement et lui souhaite bonne chance dans ses prochains projets. Elle a été remplacée par M^{me} Karel Larin, à qui je souhaite la bienvenue à titre d'administratrice du Bureau.

Le travail à l'Ordre

Le travail à l'Ordre est d'abord et avant tout un travail d'équipe. Cette équipe, votre équipe, a encore une fois accompli un travail magistral, me rendant disponible pour faire les représentations requises pour l'Ordre. Faire connaître et reconnaître les membres de l'Ordre comme des professionnels incontournables à la santé des Québécois est l'élément majeur pouvant nous permettre de remplir notre mandat de protection du public. Cette reconnaissance comporte l'obligation d'être présent aux conférences de nature nationale ou internationale, à titre de présentateur ou de participant, afin de suivre l'évolution de la pratique mais aussi, de rendre une image adéquate et juste du travail de nos membres.

À cet égard, j'ai été invité, à titre de conférencier, à différents événements, tels :

- Rencontre du Conseil des médecins de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (70 médecins) pour présenter sur les approches thérapeutiques en physiothérapie
- Colloque de l'Ordre « *Les meilleures pratiques en physiothérapie* »

J'ai également participé à plusieurs conférences ou réunions :

- La pandémie d'influenza et les mesures d'urgence (MSSS)
- Évaluation de l'offre de service en physiothérapie (FPPQ, MSSS)
- « La douleur : un frein à la réadaptation ou un obstacle infranchissable ? » (Centre de réadaptation Lucie-Bruneau)
- L'algodystrophie sympathique réflexe (CRPS) : physiopathologie, investigation et intervention médicale (Souper Contact-Physio)
- Des présidents des divisions du Conseil d'administration de l'Association canadienne de physiothérapie
- Congrès québécois de réadaptation en traumatologie (AQESSS)
- Colloque des dirigeants (Collège des médecins et Conseil interprofessionnel du Québec)
- *Canadian Institute of Health Information*
- Grand Rendez-vous de la CSST (Palais des congrès à Montréal)
- Journée scientifique sur la contention (OPPQ)
- Journée scientifique de l'Université de Sherbrooke « Douleur et médecines complémentaires et alternatives »
- 5^e Colloque sur l'interdisciplinarité (Mont-Tremblant)
- Colloque et Assemblée générale annuelle de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie
- Colloque du Collège des médecins
- Colloque du REPAR

Congrès 2005 de l'Association canadienne de physiothérapie

Cette année, le congrès de l'Association canadienne de physiothérapie s'est déroulé à Victoria, en Colombie-Britannique, du 25 au 30 mai 2005. Ce congrès a permis, encore une fois, de prendre le pouls de l'évolution de la pratique professionnelle.



Rapport de la présidence

Plusieurs échanges ont porté sur la pratique des « support workers » au Canada. J'ai profité de l'occasion pour présenter le modèle québécois d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec. La présentation a établi, encore une fois, le degré d'autonomie des thérapeutes en réadaptation physique et aussi l'encadrement offert par le Décret.

Les dossiers professionnels

Plusieurs dossiers, de nature professionnelle, ont mobilisé les énergies des permanents et des administrateurs du Bureau de l'Ordre. De façon à ne pas répéter l'ensemble des dossiers, je vous réfère à notre planification triennale 2004-2007. Cependant, j'aimerais vous citer quelques dossiers finalisés et adoptés par le Bureau, tels que :

- Balises de la dangerosité amenant la suspension ou la limitation d'exercice
- Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada – Juillet 2004
- Politique de formation continue et son guide
- Définitions de : Approche spécialisée et thérapie spécialisée au sens de l'article 4 du Décret
- Révision du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*
- La requête en physiothérapie pour la prise en charge par le thérapeute en réadaptation physique (publication dans le Journal du Collège des médecins du Québec)

D'autres dossiers, de nature professionnelle, continuent leur cheminement, notons :

- Le projet de règlement sur l'utilisation des aiguilles sous le derme et celui sur l'administration de médicaments
- Les lignes directrices sur l'évaluation du patient par nos deux groupes de professionnels
- La position quant au diplôme de formation donnant accès à la profession de physiothérapeute au Québec (maîtrise)
- Le règlement sur la pratique en société en nom collectif et à responsabilité limitée

Comme vous le constatez, au niveau professionnel, nos dossiers portent sur la compétence du membre tout au long de sa carrière et aussi sur les normes de pratiques reconnues par l'Ordre. Notre travail a toujours pour but de baliser les

pratiques afin d'avoir le bon professionnel, au bon endroit et ce, au bon moment.

Les affaires administratives

L'Ordre a bénéficié de la réorganisation administrative et de la création des trois directions, selon l'élaboration de l'année dernière, soit : la direction des services professionnels, la direction de l'amélioration de l'exercice et la direction des services administratifs.

La lecture attentive du rapport des différentes directions de l'Ordre nous permet un seul constat : la croissance dans tous les secteurs. Cette croissance des tâches administratives et des dossiers professionnels et politiques a nécessité l'engagement de personnel supplémentaire. Un poste de chargé de dossiers / thérapeute en réadaptation physique, a été créé à la direction de l'amélioration de l'exercice ; le poste de réceptionniste a été modifié pour un poste de secrétaire/réceptionniste ; l'ajout d'un syndic adjoint / thérapeute en réadaptation physique et l'ajout d'un poste d'avocat, à demi temps, ont complété les besoins de nature juridique.

Finances

Cette année, nous terminons l'exercice financier avec un déficit de 50 999 \$. L'examen du rapport du vérificateur et des états financiers démontre un excédant des dépenses à plusieurs postes budgétaires notamment, au niveau des contentieux (syndic, discipline, honoraires et nombre de comités *ad hoc* requis) ce qui explique ce résultat.

Un fonds de réserve de 250 000 \$ et des actifs non répartis de 395 000 \$ nous permettent d'absorber le déficit courant sans inquiétude. Cependant, une évaluation sérieuse des dépenses futures notamment, l'expiration de notre bail immobilier en 2007, un besoin croissant d'espace en fonction du personnel supplémentaire requis pour répondre à nos obligations, et la croissance des dépenses de contentieux, devra faire l'objet d'une étude par le Bureau. Nous devons maintenir un fonds de réserve suffisant, tout en maintenant obligatoirement un équilibre entre les revenus et les dépenses. Un ajustement de la cotisation à l'Ordre est l'un des moyens pour maintenir cet équilibre.

Nous terminons l'exercice financier actuel avec la satisfaction d'avoir répondu entièrement à notre mandat de protection du public, par le contrôle de l'exercice et ce, dans un contexte d'évolution de la pratique professionnelle en physiothérapie.

Rapport de la présidence

Communications

L'Ordre a présenté, encore cette année, une campagne promotionnelle d'envergure. Dans le cadre du Mois national de la physiothérapie, l'Ordre a lancé une campagne d'affichage pour sensibiliser la population en général sur les maux de dos. Une diffusion télévisuelle de capsules santé et des publicités dans la presse écrite ont accompagné cette campagne.

À titre de nouveauté, nous voulions informer les golfeurs des bienfaits de la physiothérapie. Pour cette raison, nous étions commanditaire officiel de l'Omnium de golf de Montréal.

Cette année a également été une année de révision et de réforme pour notre site Web. Plusieurs documents sont disponibles en ligne. La croissance du site et sa bonification par les différentes directions de l'Ordre vous rendront la tâche plus simple, ne serait-ce que pour la consultation de documents ou du programme de formation continue.

L'objectif principal de notre action, en termes publicitaires, est le positionnement des professionnels de la physiothérapie dans un monde en évolution et en compétition. Nous maintiendrons le cap pour que la population ayant une déficience ou une incapacité, consulte le bon professionnel, un membre de l'OPPQ.

Notre partenariat de cœur avec les enfants

Cette année encore, votre générosité a été mise à contribution. L'Ordre a amassé près de 25 000 \$ pour la Fondation Charles-Bruneau. Grâce à un comité organisateur formé de gens d'affaires, le Tour cycliste a permis d'amasser un peu plus de 200 000 \$.

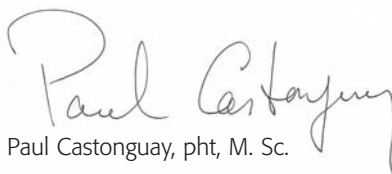
Cette activité de cœur doit être continuée et votre implication maintenue. Je vous en remercie.

Une année d'action

La lecture du rapport annuel vous permettra de réaliser que le Bureau a rencontré ses objectifs, même au-delà, et ce, avec le support et l'expertise du personnel de l'Ordre. Je tiens à remercier chaleureusement le travail soutenu et intense de toute l'équipe de l'OPPQ.

Je vous rappelle que l'Ordre vous informe régulièrement de tous ses dossiers professionnels ou administratifs par le *Physio-Québec* et le site Web.

Le Président et directeur général,



Paul Castonguay, pht, M. Sc.

Fellow of the Canadian Academy of Manipulative Therapy

Rapport de la secrétaire générale

Louise Bleau, pht, D.É.S.S.

Secrétaire générale

Hélène Brosseau

Secrétaire de la Secrétaire générale
et directrice des services professionnels

Andrée Lachaine

Secrétaire de direction

Louise Courtois, pht

Chargée de dossiers à l'admission

En tant que Secrétaire générale, il est entendu que je dois assumer la responsabilité de l'application du *Code des professions (Code)* et des règlements de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, mes devoirs m'étant dictés principalement par eux.

Les réunions du Bureau, du Comité administratif, l'Assemblée générale annuelle et, lorsque requis, les assemblées générales extraordinaires, sont des activités dont je me dois de vérifier qu'elles soient faites dans le respect du *Code* et des règlements de l'Ordre.

Les inscriptions au Tableau des membres, la délivrance des permis, la publication des décisions du Bureau dans les cas de radiation, limitation ou suspension d'exercice, suite aux recommandations reçues du Comité d'inspection professionnelle ou du Comité de discipline, sont autant de tâches qui sont sous ma responsabilité.

Sont également sous ma coordination, les activités du Comité d'admission, du Comité des règlements ainsi que celles du Comité de révision. Vous trouverez, dans les pages qui suivent, le rapport des activités de ces trois comités.

À titre de déléguée substitut, je participe aux réunions du Conseil interprofessionnel du Québec, dont je suis, de plus, membre du Comité de la planification. À l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie, je participe aux réunions des registraires et à son Assemblée générale annuelle, à titre de représentante de l'Ordre, le président et directeur général de l'Ordre y étant également délégué. J'ai eu l'honneur de recevoir, cette année, le « Beth Maloney Memorial Award » de l'Alliance. Ce prix reconnaît la contribution exceptionnelle d'un membre de la communauté des régulateurs en physiothérapie par son comportement professionnel exemplaire ainsi que par son implication et ses valeurs relatives à la protection du public et à l'éthique professionnelle.

Cette année, ma participation a été demandée, à titre de membre de l'équipe de révision, par les pairs, du Conseil canadien pour l'agrément des programmes universitaires de physiothérapie, pour le programme de l'Université McGill.

Outre les activités prévues au *Code* et aux règlements de l'Ordre, j'ai participé aux travaux dans plusieurs dossiers, notamment :

- L'assurance responsabilité professionnelle
- Les travaux de l'Institut canadien d'information sur la santé, pour le développement d'une base de données sur les physiothérapeutes
- L'organisation du Colloque 2005 « *Les meilleures pratiques en physiothérapie...c'est évident pour moi! ... et c'est bon pour nous!* »
- La poursuite de l'étude de la demande de reconnaissance professionnelle des thérapeutes du sport et des ostéopathes à l'Office des professions du Québec
- La maîtrise professionnelle
- Les lignes directrices concernant l'approche spécialisée et la thérapie spécialisée au sens de l'article 4 du Décret
- Les lignes directrices concernant l'enseignement clinique/stages dans le cadre du programme de techniques de réadaptation physique

Plusieurs autres activités ou représentations ont été faites au courant de l'année qui vient de passer :

- Rencontre des finissants en physiothérapie des universités québécoises et de l'Université d'Ottawa
- Rencontre des finissants du programme de techniques de réadaptation physique des cinq collèges
- Participation au Congrès de l'Association canadienne de physiothérapie
- Participation au Colloque sur l'interdisciplinarité « *Projet de loi 90, avons-nous atteint la cible?* », les 8 et 9 avril 2005
- Participation à la journée sur « *La contention : une décision en interdisciplinarité* », organisée par l'Ordre, le 10 juin 2005
- Participation au Colloque des dirigeants des ordres professionnels « *Mieux décider pour mieux protéger le public* », les 22 et 23 septembre 2005
- Participation au *Symposium sur la Loi 90*, organisé par l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux, le 28 novembre 2005
- Participation au Congrès du *Council of Licensure, Enforcement & Regulation*
- Participation à une réunion du *Conference Board* du Canada ayant pour thème « *Les problèmes de législation posés par la pratique en collaboration centrée sur le patient* »

Ce sont là quelques activités et quelques tâches qui constituent une partie de mes fonctions. Elles visent toujours l'amélioration de la pratique, dans le cadre de l'évolution de la physiothérapie tant au niveau national qu'international. Elles sont accomplies dans le respect du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre et surtout, dans le respect de la mission de l'Ordre qui est celle de la protection du public.

Activités du bureau et du comité administratif

Principales résolutions 2005-2006

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le 29^e Bureau a tenu une (1) réunion régulière et le 30^e Bureau a tenu six (6) réunions régulières. Le Comité administratif a tenu, quant à lui, au cours du 29^e Bureau, deux (2) réunions régulières et au cours du 30^e Bureau, sept (7) réunions régulières. Elles se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre, prévues au *Code des professions*.

Ces réunions ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature plus administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées, tant par le Bureau que par le Comité administratif, se résument comme suit.

Affaires professionnelles

- Étude des recommandations des membres présents à l'Assemblée générale annuelle 2005
- Adoption du document *Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada*, juillet 2004, produit par l'Association canadienne de physiothérapie en partenariat avec le Conseil d'accréditation des programmes universitaires canadiens en physiothérapie et l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie, version française et version anglaise
- Adoption du document *Position quant au diplôme de formation donnant accès à la profession de physiothérapeute au Québec*
- Adoption du document *Balises de la dangerosité amenant la suspension ou la limitation d'exercice*
- Adoption du document *Foire aux questions - 2*
- Adoption du document *Lignes directrices pour la pratique de l'utilisation des aiguilles sous le derme*
- Adoption du document modifié *Politiques et procédures du Comité de recherche clinique*
- Adoption du document *Politique de formation continue des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et son guide d'application*
- Adoption des définitions *Approche spécialisée et traitement d'usage général* au sens de l'article 4 du *Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec*
- Décision que des comités *ad hoc* soient créés pour étudier les critères jugés essentiels déterminant la meilleure pratique pour chacune des grilles d'évaluation utilisées

par le Comité d'inspection professionnelle et qu'il y ait un représentant du Bureau sur chacun des comités

- Décision de mandater le Comité sur les activités professionnelles exercées par les thérapeutes en réadaptation physique afin de commenter le document *Profil des compétences essentielles des thérapeutes en réadaptation physique*, le document *Lignes directrices pour l'évaluation du patient par nos deux groupes de professionnels*, le document *Foire aux questions - 2* et celui portant sur le diagnostic
- Décision de poursuivre le partenariat OPPQ-REPAR
- Décision d'autoriser la syndique à poursuivre, en tant qu'enquêteur, l'enquête et la préparation de la poursuite pénale contre M. Constant Ouellet, pour usurpation du titre réservé à ses membres
- Décision d'entreprendre des démarches dans le but d'engager une poursuite pour pratique illégale de la physiothérapie dans le dossier de M. Jean Cadrin du Centre d'hygiénisme de St-Raphaël, Québec
- Décision par le Bureau que l'évaluation faite par le physiothérapeute, tel que stipulé au 2^e alinéa de l'article 4 du *Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec*, ne laisse pas de place à l'interprétation quant à la nécessité de la présence, en tout temps, du physiothérapeute durant l'évaluation à laquelle il doit procéder lui-même
- Décision que l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec manifeste son intérêt à poursuivre, de façon exploratoire, les échanges avec l'Office des professions du Québec dans l'étude de la possibilité d'intégrer les thérapeutes du sport et les ostéopathes à l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Service d'inspection professionnelle

- Adoption du programme de surveillance générale 2005-2006 du Service d'inspection professionnelle

Comité d'inspection professionnelle

- Décision de permettre à sept membres de l'Ordre de se faire entendre devant le Bureau de l'Ordre suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle
- Audience de deux membres devant le Bureau de l'Ordre suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle
- Décision d'imposer des cours et/ou des stages à six membres de l'Ordre, suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle

Activités du bureau et du comité administratif

- Renouvellement du mandat de M^{mes} Sylvie Côté, Lise Dupont, Jacinthe Fillion et Anne-Marie Gauthier, de même que celui de M. Luis Cyr à titre de membres du Comité d'inspection professionnelle
- Renouvellement du mandat des inspecteurs enquêteurs du Comité d'inspection professionnelle pour une période d'un an
- Nomination de M^{mes} Nancy Lapointe et Guendalina Matteau ainsi que M. Claude Beaudry, à titre d'inspecteurs

Comité d'admission

- Adoption des recommandations du Comité d'admission à l'égard des candidats étrangers et des demandes de réinscriptions après plus de trois (3) ans d'absence au Tableau des membres et des demandes de permis plus de trois (3) ans après la délivrance du diplôme

Comité de la recherche clinique

- Adoption du programme de bourses et subventions 2006-2007 de l'Ordre

Comité de révision

- Décision de nommer M^{mes} France Després, Sophie Ferland, Judith Martin et Lucie Vaillancourt, membres du Comité de révision, pour un mandat se terminant le 31 mars 2008

Affaires administratives

Dossiers administratifs

- Émission de 347 nouveaux permis et 148 réinscriptions
- Radiation de 266 membres pour non-paiement de la cotisation
- Radiation de 3 membres à leur demande
- Radiation de 2 membres pour non-paiement complet de la cotisation
- Statut de membre retraité accordé, suite à leur demande, à 8 membres de l'Ordre
- Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle 2005
- Recommandation aux membres réunis en assemblée générale annuelle de retenir les services de la firme de vérificateurs comptables de M. Michel Forand pour l'année 2005-2006
- Adoption du calendrier 2005-2006 des réunions du Comité administratif, du Bureau et de l'Assemblée générale du XXX^e Bureau de l'Ordre

- Adoption d'un nouvel organigramme modifiant le poste de réceptionniste en un poste de secrétaire réceptionniste
- Adoption du document *Recueil et conditions de travail de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*
- Adoption des états financiers vérifiés au 31 mars 2005 et adoption des révisions budgétaires trimestrielles et de la planification budgétaire 2006-2007
- Décision de renouveler l'assurance responsabilité professionnelle avec La Capitale
- Décision d'accepter l'offre de Dale Parizeau LM d'offrir aux membres les assurances « Sur mesure » pour l'année 2006-2007
- Décision de poursuivre l'engagement de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec à la Fondation Charles-Bruneau
- Adoption d'une politique de diffusion de publicité sur le site WEB de l'OPPQ
- Règlement du dossier de la présidente sortante
- Décision de soumettre la candidature de M^{me} Gyslaine-Samson-Saulnier au Conseil interprofessionnel du Québec, pour la banque de candidatures qu'il désire constituer dans le but de faire nommer des membres à l'Office des professions du Québec
- Décision que l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec s'engage dans la parution d'un cahier spécial, volet « Santé », du journal *La Presse* et pour la parution de segments publicitaires dans la section « Élan », du même journal
- Décision que l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec engage les sommes d'argent pour la pub-promo 2006-2007 aux communications, dans le respect de la résolution adoptée en Assemblée générale annuelle, le 14 juin 1996.

Embauche de personnel

- M^{me} Louise Richard, à titre de syndique adjointe / thérapeute en réadaptation physique, à mi-temps et aux services juridiques, à titre d'avocate, à mi-temps

Nominations

- M. Paul Castonguay, délégué au Conseil interprofessionnel du Québec et M^{me} Louise Bleau, déléguée substitut
- M. Paul Castonguay, représentant de l'Ordre auprès de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie et M^{me} Louise Bleau, représentante substitut

Activités du bureau et du comité administratif

- Nomination du titulaire du poste de chargé(e) de dossiers à la direction de l'amélioration de l'exercice, à titre de membre du Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- M^{me} Danielle Richer et M. Gaston Boivin, membres du Comité des règlements
- M^{me} Nathalie Foucault, membre du Comité sur les activités professionnelles exercées par les thérapeutes en réadaptation physique
- M^{mes} Liliane Asseraf-Pasin, Frances King, Manon Leroux et Danielle Soucy ainsi que M. Denis Gravel, membres du Comité d'admission pour la section physiothérapeutes et M^{mes} Lyse Bernier, Sylvie Clément-Audette, Louise Gauthier, Michelle Comtois et Mireille Therrien ainsi que M. Stéphane Mailloux, membres du Comité d'admission pour la section thérapeutes en réadaptation physique
- M^{mes} Diane Courtemanche, Francine Demers, Josée Montreuil et Hélène St-Amand ainsi que MM. Daniel Racine et Michel St-Amand, membres physiothérapeutes du Comité de discipline
- M^{me} Karel Larin, administratrice de la région Laval – Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec, en remplacement de M^{me} Renée Laplace, pour un mandat se terminant en mai 2006
- M. Jean-Luc Simard, administrateur de la région de Montréal, en remplacement de M^{me} Louise Richard, pour un mandat se terminant en mai 2006
- M. Denis Pelletier, administrateur de la région de l'Estrie, en remplacement de M. Charles Poulin, pour un mandat se terminant en mai 2007
- M^{mes} Danièle Brassard et Hazel Lefebvre ainsi que M. Jean Waddel, scrutateurs et M^{mes} Sylvie Bradley et Luce Beaudoin, ainsi que M. André Charest, scrutateurs substitués
- M^{me} Michelle Comtois, MM. Philippe Bussièrès, Jean-Pierre Dumas et Dany Gagnon, ainsi que le détenteur du poste de la coordination de la formation continue, membres du Comité d'équivalence et de reconnaissance en formation (CÉRF)
- M. Philippe Bussièrès, expert / physiothérapeute pour son expertise dans le domaine de l'électrothérapie, pour le bureau du syndic
- M^{me} Sylvie Côté, expert / thérapeute en réadaptation physique, pour son expertise dans l'étude des dossiers physiothérapeutiques, pour le bureau du syndic
- M. Philippe Bussièrès, membre du Comité de la formation continue, à titre de membre-conseil physiothérapeute

Prix d'excellence, bourses et subventions de recherche clinique

- M^{me} Jocelyne Brual, MM. Alain Y Bélanger, Philippe Bussièrès et Louis E. Tremblay, récipiendaires du Prix d'excellence de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- M^{me} Manon Pilon, récipiendaire du Prix Engagement / physiothérapeute de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- M^{me} Julie Faucher, récipiendaire du Prix Engagement / thérapeute en réadaptation physique
- M^{me} Gyslaine Samson-Saulnier, récipiendaire du Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec, suite à la recommandation de sa candidature par le Bureau de l'Ordre
- M. Jean-François Lemay et M^{me} Lynda Rondeau, respectivement récipiendaires d'une subvention de recherche clinique unique de l'Ordre
- M. François Cabana et M^{mes} Maude Laliberté et Diana Zidarova, respectivement récipiendaires d'une bourse d'études de maîtrise de type recherche
- M^{mes} Annie Daigle et Maude Gagnon, respectivement récipiendaires d'une bourse d'études de maîtrise de type professionnel

Prix d'excellence clinique étudiant

- M^{me} Claudia Desrosiers, pour l'Université McGill
- M^{mes} Marie-Pier Lapointe et Marie-Ève Toutant, pour l'Université Laval
- M^{me} Marie-Hélène Lefebvre, pour l'Université de Montréal
- M^{me} Marylin Drapeau, pour le Collège de Chicoutimi
- M^{me} Maude Gagnon, pour le Collège François-Xavier Garneau
- M^{me} Nancy Ducharme, pour le Collège Montmorency
- M^{me} Marylin Tessier, pour le Collège Marie-Victorin
- M^{me} Karine Gagnon, pour le Collège de Sherbrooke

Activités du bureau et du comité administratif

Motion de félicitations et de remerciements

- M^{me} Renée Laplace, pour son implication au sein du Bureau et du Comité administratif de l'Ordre, à titre de vice-présidente / thérapeute en réadaptation physique
- M^{me} Louise Richard, pour son implication au sein du Bureau et du Comité administratif de l'Ordre, à titre de vice-présidente / thérapeute en réadaptation physique
- M. Charles Poulin, pour son implication au sein du Bureau et du Comité administratif de l'Ordre, à titre de vice-président / physiothérapeute
- M. Serge Orzes, pour l'excellence du travail accompli dans le dossier de la maîtrise professionnelle
- Les responsables du Collège Marie-Victorin, pour le développement d'un programme de formation manquante offert à une cohorte de candidats étrangers

La Secrétaire générale,

Louise Bleau

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Date : 30 septembre 2005

Lieu : Centre de Congrès Renaissance, Montréal

Membres présents : 93 membres

Sujets :

- Rapports sur les élections, de la présidence, des activités du Bureau et du Comité administratif, du Comité de la recherche clinique en physiothérapie et des états financiers 2004-2005
- Nomination des vérificateurs pour l'année 2005-2006

Les membres déposent deux (2) recommandations au Bureau.

Rapport des directions

BUREAU DE LA SYNDIQUE

Louise-Marie Dion, pht

Syndique

Judith Brillant, T.R.P.

Syndique adjointe

Nicole Charlebois Refae, pht

Syndique adjointe

Jacques Guimond, pht

Syndic adjoint

Ruth Perreault, pht

Syndique adjointe

Louise Richard, T.R.P.

Syndique adjointe

Mandat

Le *Code des professions* confie au syndic le mandat de faire enquête suite à toute information selon laquelle un(e) physiothérapeute ou un(e) thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions de ce *Code* ou aux règlements de l'Ordre.

Activités

Le Bureau du syndic a analysé les différends qui présentaient des interrogations concernant le *Code des professions* ou la réglementation de l'Ordre et quarante-huit (48) nouveaux dossiers ont fait ou feront l'objet d'une enquête. De ces enquêtes, vingt-sept (27) impliquent des physiothérapeutes et vingt et une (21) concernent des thérapeutes en réadaptation physique. Il s'agit d'une augmentation de 62,5 % comparativement à l'année antérieure.

En cours d'année, le Bureau de la syndique a soumis au Comité d'inspection professionnelle le cas de huit (8) physiothérapeutes et d'un (1) thérapeute en réadaptation physique pour lesquels il avait des motifs de croire que la compétence devait faire l'objet d'une vérification ou d'une enquête. D'autre part, le Comité d'inspection professionnelle a fait quatre (4) signalements au Bureau du syndic dans le cas d'un (1) physiothérapeute et de trois (3) thérapeutes en réadaptation physique.

Le Bureau du syndic a tenu une journée de rencontre à l'interne, soit le 25 novembre 2005 dans des buts de formation et afin de discuter stratégie et orientation. Des sessions de formation pour les étudiants, sur la déontologie, ont aussi été conduites dans les maisons d'enseignement universitaires et collégiales.

Un « Manuel de politiques et procédures » a été préparé en cours d'exercice et est à l'étape de la révision finale.

Le Bureau du syndic a participé avec la collaboration de M^{me} Louise-Marie Dion et M^{me} Judith Brillant à sept (7) rencontres à la demande explicite de milieux du réseau de la santé à l'échelle provinciale dans le cadre de l'application du *Décret concernant l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec*.

Les étudiants des trois maisons d'enseignement universitaire en physiothérapie ont été rencontrés par M^{me} Louise-Marie Dion dans le cadre d'un programme de formation sur l'aspect déontologique de la pratique. Quatre des cinq cégeps offrant le cours de « Techniques en réadaptation physique » ont aussi vu leurs étudiants rencontrés par M^{me} Louise-Marie Dion et M^{me} Judith Brillant pour la même formation.

Signalements ou allégations ayant fait l'objet d'une enquête

N.B. Certains dossiers font l'objet d'une enquête sur la possibilité de plus d'une infraction.

Actes dérogatoires à la dignité de la profession	2
Actes professionnels non dispensés	1
Compétence	9
Secret professionnel	1
Infraction à l'article 4 du <i>Décret d'intégration</i>	23
Infraction à caractère sexuel	2
Intégrité	4
Identification du professionnel	1
Règlement sur la publicité	3
Règlement sur la tenue des dossiers	1
Rupture du lien de confiance	8
Traitements injustifiés	1

Origine des signalements ou allégations ayant fait l'objet d'une enquête

Administrateurs d'établissements	2
Bureau du syndic	9
Client(e)	16
Collègue	6
Comité d'inspection professionnelle	4
Professionnel autre que membre de l'OPPQ	11
TOTAL	48

Rapport des directions

BUREAU DE LA SYNDIQUE

Suivi des demandes d'enquête

Dossiers actifs au 31 mars 2005	23
Nouveaux dossiers au cours de l'exercice	48
TOTAL	71
Dossiers fermés au cours de l'exercice	24
Dossiers réglés en conciliation	2
Plaintes disciplinaires déposées	10
Dossiers actifs au 31 mars 2006	35
TOTAL	71

Données statistiques

Les 48 dossiers d'enquête ouverts au cours de l'exercice concernent :

- 27 physiothérapeutes
 - 21 thérapeutes en réadaptation physique
 - 19 hommes
 - 29 femmes
- Ces 48 professionnels exercent :
- 36, en milieu privé
 - 12, en milieu public

Demande de révision

Un (1) dossier a fait l'objet d'une demande de révision à la suite de la décision du syndic de ne pas loger de plainte disciplinaire.

Plaintes disciplinaires

Dix (10) plaintes ont été déposées en cours d'exercice par le Bureau du syndic devant le Comité de discipline, dont sept (7) concernaient des physiothérapeutes et trois (3) des thérapeutes en réadaptation physique.

Conciliation et arbitrage des comptes

Aucune demande à ce chapitre n'a été reçue.

Usurpation du titre

Une enquête a été faite sous cette rubrique et quatre chefs d'accusation ont été enregistrés à la Cour du Québec contre M. Constant Ouellet.

Pratique illégale des activités professionnelles réservées aux membres de l'OPPQ

Une enquête a été effectuée. Un avertissement formel a été transmis à la personne en cause.

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Rapport de la directrice des services professionnels

Louise Bleau, pht, D.É.S.S.

Secrétaire générale et directrice des services professionnels

Hélène Brosseau

Secrétaire de la Secrétaire générale
et directrice des services professionnels

Serge Orzes, pht

Chargé de projets, physiothérapeute

Judith Brillant, T.R.P.

Chargée de projets, thérapeute en réadaptation physique

Marie-France Salvas

Avocate

Julie Martin

Avocate

Louise Richard

Avocate

Danielle Huet, B.A.

Agente de communication

La direction des services professionnels est née du remaniement de l'organigramme de l'Ordre adopté par le Bureau, le 12 mars 2004. Issue de la fusion des coordinations des affaires professionnelles, des communications et des services juridiques, cette direction se tient constamment à la fine pointe de l'information concernant le devenir de la profession, tant sur le plan national qu'international, en relation avec ses nouveaux rôles, ses nouveaux champs de compétence et son évolution juridique et professionnelle. Cette direction assure le support nécessaire à différents comités de l'Ordre notamment, au Comité de recherche clinique en physiothérapie, au Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique, et au Comité sur les activités professionnelles des thérapeutes en réadaptation physique. Cette direction, en plus d'organiser le colloque et l'assemblée générale annuelle, est également responsable du plan de communication de l'Ordre, de l'édition du *Physio-Québec*, du *Physio-Info*, et de l'élaboration des brochures et dépliants (fiches-conseils) de l'Ordre.

Rapport des directions

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Bref, la direction des services professionnels est engagée dans de multiples dossiers diversifiés et assure un solide support quant aux assises internes de la direction générale de l'Ordre en plus d'avoir cette particularité d'accueil aux membres et d'ouverture au monde. Cette direction est à la fois l'essence, les fondements et la représentativité de l'Ordre.

Par ailleurs, cette étroite collaboration avec la direction générale de l'Ordre ainsi qu'avec les autres directions assure le respect des objectifs relatifs au mandat de l'Ordre qui est celui de la protection du public.

La direction des services professionnels et les chargés de projets, ont notamment participé aux dossiers suivants :

Le champ professionnel et les dossiers professionnels :

- Support au Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique
- Support au Comité de la recherche clinique en physiothérapie
- Support au Comité sur les activités professionnelles des thérapeutes en réadaptation physique
- Tenue du Colloque 2005 « Les meilleures pratiques en physiothérapie...c'est évident pour moi ! ... et c'est bon pour nous ! »
- Préparation du Colloque 2006 « L'intradisciplinarité : au cœur de notre profession »
- Poursuite de l'étude de demande de reconnaissance professionnelle des thérapeutes du sport, des ostéopates et à l'Office des professions du Québec
- Commentaires sur le document de consultation *Garantir l'accès, un défi d'équité, d'efficience et de qualité* du MSSS
- Travail au niveau de la compréhension du Décret
- Support au consultant M. Jacques-André Gueyraud, Ph. D., nommé pour élaborer un profil de compétences pour le T.R.P. en se basant sur le Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada (2004)
- Dossier sur la maîtrise professionnelle
- Participation au développement de lignes directrices concernant la rééducation périnéale et la contention
- Participation au développement de lignes directrices concernant l'approche spécialisée et thérapie spécialisée au sens de l'article 4 du Décret
- Participation au développement de lignes directrices concernant l'enseignement clinique/stages dans le cadre du programme de techniques de réadaptation physique

- Collaboration aux travaux relatifs aux *Foires aux questions 2 et 3*
- Suivi relatif à la prescription des aides à la marche par les thérapeutes en réadaptation physique

Outre les différents dossiers traités à l'Ordre, une partie importante de nos activités consiste à répondre aux diverses interrogations provenant de la part du public et de nos membres. Ainsi, près de 40, 000 appels téléphoniques entrants ont été reçus à l'Ordre, au cours de la dernière année. En octroyant un temps moyen de 10 minutes par appel reçu (incluant le temps de recherche nécessaire à la réponse), cette activité correspond à un peu plus de 4 postes équivalent temps plein.

Cette activité répond à notre mandat de protection du public. Des campagnes de promotion efficaces auprès de la population et une volonté de supporter l'exercice professionnel des membres de l'Ordre font en sorte que cette activité est en croissance continue ces dernières années.

Représentations :

- Membre du Comité d'orientation de l'Agence d'Évaluation des Technologies et des Modes d'Intervention en Santé (AETMIS), agence relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
- Membre du Comité consultatif sur le projet de gestion thérapeutique « Reconnaître l'ostéoporose et ses conséquences au Québec » (ROCQ)
- Participation au kiosque de l'Ordre au Grand rendez-vous Santé et Sécurité du Travail
- Kiosque lors de journées - carrières dans deux établissements de niveau secondaire (Collège Charles-Lemoyne et Collège Ste-Anne)
- Kiosque et représentation lors de commandite de golf

Participation à des Colloques – Congrès – Journées scientifiques

- Participation Souper contact Québec
- Colloque AETMIS le 17 mars 2006 « L'évaluation des technologies et des modes d'intervention dans les établissements universitaires : répondre aux défis de la décision en santé »
- Symposium annuel de la douleur « La Fibromyalgie, enfin une approche ciblée...pour une douleur diffuse », 31 mars 2006

Rapport des directions

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

- Colloque sur L'interdisciplinarité « Projet de Loi 90, avons-nous atteint la cible? », les 8 et 9 avril 2005
- Journée scientifique REPAR/FRSQ, 12 mai 2005 à Québec
- Formation « Intégration du cadre conceptuel du PPH à la démarche des plans d'intervention individualisés », présentée par le RIPPH, le 31 mai 2005
- « La contention : une décision en interdisciplinarité », OPPQ, 10 juin 2005
- Colloque des dirigeants des ordres professionnels, « Mieux décider pour mieux protéger le public », 22 et 23 septembre 2005
- Colloque 25 ans de recherche clinique « Complicité entre l'Institut de réadaptation de Montréal et l'École de réadaptation », le 3 novembre 2005
- Symposium sur la Loi 90, Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux, 18 novembre 2005
- Troisième colloque étudiant du CIRIS, 15 février 2006

Vous trouverez dans les pages suivantes les rapports des services juridiques ainsi que celui du service des communications.

Affaires juridiques

Les avocates des services juridiques ont un rôle de conseil auprès des différentes directions et des divers comités de l'Ordre. Elles voient également à la rédaction et à la révision des règlements ainsi qu'aux obligations légales de l'Ordre.

La révision de l'ensemble de la réglementation de l'Ordre se poursuit. Tout d'abord, soulignons que le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* est entré en vigueur le 30 juin 2005 et que le *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique* est entré en vigueur le 29 septembre 2005.

Le projet de *Code de déontologie* a été soumis pour consultation aux membres de l'Ordre. Dès que cette phase sera complétée, les corrections nécessaires y seront apportées et il sera présenté au Bureau de l'Ordre pour adoption. Par la suite, le *Code de déontologie* sera adopté par le gouvernement.

Les avocates modifient actuellement le projet de *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle* et ce, suite aux commentaires de l'Office des professions du Québec. Ce projet devra également faire l'objet d'une consultation auprès des membres de l'Ordre avant d'être adopté par le gouvernement.

La rédaction du projet de *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* est maintenant complétée. Ce règlement permettra aux membres de l'Ordre d'administrer des médicaments que le client aura obtenus sous ordonnance ainsi que d'introduire un instrument dans une ouverture artificielle du corps humain. L'Ordre est en attente des commentaires des ordres professionnels concernés par ce projet de règlement. Une fois leurs observations reçues, l'Ordre poursuivra ses travaux avec le Collège des médecins. Ce règlement devra être adopté par le Bureau du Collège des médecins et ensuite présenté à l'Office des professions en vue de son adoption par le gouvernement.

L'Ordre est en attente des commentaires de l'Ordre professionnel des acupuncteurs du Québec quant au projet de *Règlement sur une activité de formation continue des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens*. L'Office des professions du Québec devra nous transmettre ses observations par la suite. Le règlement fera l'objet d'une consultation auprès des membres et il sera finalement adopté par l'Office des professions du Québec.

Le projet de *Règlement sur les normes d'équivalence* a été soumis au Comité des règlements de l'Ordre en novembre 2005. Il a été transmis à l'Office des professions du Québec et l'Ordre est en attente de leurs commentaires.

Les avocates ont consulté le Comité des règlements au sujet du projet de règlement qui permettra aux membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec d'exercer en société en nom collectif et responsabilité limitée ou encore en société par actions. Une fois les consultations terminées, ce projet de règlement sera soumis à l'Office des professions pour commentaires.

Les avocates continuent d'apporter support et soutien aux membres pour l'interprétation de l'ensemble de la réglementation de l'Ordre notamment, du *Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique* et de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (Loi 90).

Les avocates ont aussi collaboré à la rédaction des deuxième et troisième *Foire aux questions* ainsi qu'à l'élaboration de la politique de formation continue. Elles ont aussi préparé et donné une formation portant sur le système professionnel, aux membres du Comité sur les activités professionnelles des thérapeutes en réadaptation physique.

Rapport des directions

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Communications

Le service des communications contribue au rayonnement de l'Ordre auprès du public, de ses membres et dans l'ensemble du réseau de la santé. Ce service orchestre les activités de visibilité, les campagnes de promotion et d'affaires publiques ainsi que toute forme de publicité, et ce, dans le respect de notre enveloppe budgétaire. Son rôle est de participer notamment aux activités reliées au Mois national de la physiothérapie, au colloque, à la journée scientifique, à la remise des prix de l'Ordre et de collaborer à l'organisation de tout autre événement visant à la promotion des professions de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique. Le service des communications répond à toute demande relative au site Web ainsi qu'aux diverses demandes d'information du public et des membres de l'Ordre.

Le service des communications assume, en outre, un rôle de support en matière de communication et de soutien technique auprès de certaines directions de l'Ordre. Magazines, télévision, quotidiens et journaux universitaires ont été mis à contribution tout au long de la dernière année. Le service des communications voit à la création du plan global de communication et à sa mise en œuvre au niveau des publics interne et externe de l'Ordre.

Le service des communications est responsable de la revue *Physio-Québec* ainsi que de tous les documents promotionnels, tels les brochures, les affiches et les dépliants. Il publie *Physio-Info*, un outil permettant d'informer les membres sur l'Ordre et sur la physiothérapie. Il coordonne également la production du rapport annuel de l'Ordre. De plus en plus essentiel pour nos membres, le site Web de l'Ordre est aussi une excellente vitrine auprès de nos publics cibles. C'est pourquoi, le service des communications contribue à sa mise à jour et au maintien de l'intérêt qu'il doit susciter chez ses visiteurs.

Mois national « Pour un dos en forme ! »

Lors du Mois national de la physiothérapie qui s'est déroulé du **23 avril au 23 mai 2005**, l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec a lancé une vaste campagne d'affichage pour sensibiliser la population en général sur les maux de dos et sur leur impact dans la vie quotidienne. Un dépliant « Pour un dos en forme » a été réédité pour appuyer cette campagne. Nous tenons à remercier tout particulièrement Claude-Marie Boudreau, Francine Couture, Louise Lanctôt, Jacynthe Paré et Danielle Richer, physiothérapeutes pour la rédaction de ce dépliant. Parallèlement, une vaste campagne de relations avec les médias a été orchestrée, et ce, à travers toutes les régions du Québec.

Contact avec les correspondants Mois national

- Pochettes de presse envoyées aux correspondants
- Dépliants reçus le 19 avril, envoyés le 20 avril 2005
- Placement médias planifié avec relationniste
- Mise en place du système de collecte d'infos à la réception (impact du Mois national)
- Mise en place de relevé de commande du dépliant par le public (réception)

Journal Beauce Week-End

Placement publicitaire, gracieuseté du journal

La promotion

Dans un premier temps, au cours du mois national, ce sont de nombreux quartiers qui se sont animés grâce à la planification d'activités de sensibilisation dans les cliniques privées et, lorsque cela était possible, dans les secteurs publics, par les membres de l'OPPQ. Plusieurs éléments promotionnels ont égayé le paysage des régions, et c'est ainsi que des affiches furent placardées, des emplacements format colonne utilisés afin d'interpeller et de sensibiliser le public à l'importance d'un dos en santé. Une diffusion télévisuelle de capsules santé s'est faite sur les chaînes Canal D, Canal Vie et RDI, durant tout le mois de la physiothérapie.

Les médias

Un communiqué de presse a été diffusé auprès de tous les représentants des médias d'importance de la province de Québec. De plus, les représentants des médias ont été invités à visiter le site Internet de l'Ordre au www.oppq.qc.ca dans la section « Savez-vous que? ». Plusieurs d'entre eux ont ensuite reçu une copie du dépliant « Pour un dos en forme » mettant en lumière le Mois national de la physiothérapie 2005.

Les régions ciblées :

Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chicoutimi
	Jonquière
Estrie	Sherbrooke
Mauricie	Trois-Rivières
Outaouais	Gatineau
Québec	Québec
Grand-Montréal	Montréal
	Laval

Rapport des directions

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Médias ciblés

Presse écrite :	quotidiens, hebdomadaires
Presse électronique :	radio, télévision et en ligne
Créneaux :	santé, nouvelles, informations générales, tendances, consommation

En conclusion, l'OPPQ a su attirer l'attention des médias au cours du **Mois national de la physiothérapie**. Cette année encore, de nombreux représentants des médias ont été incités à couvrir les activités relatives au Mois national, orchestrées par les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique, dans diverses régions.

Relations de presse orchestrées par les correspondants régionaux

Une bonne partie des activités de communication visaient la diffusion d'informations auprès des médias dans les différentes régions du Québec. Les correspondants régionaux ont fait un travail sans égal avec les médias régionaux. Cette opération de communication a permis la publication d'articles dans les quotidiens et les journaux locaux, la réalisation d'entrevues télé et de publicité à la radio ! Bravo à tous !

Merci à tous les correspondants régionaux qui ont su se prêter au jeu des relations médias permettant ainsi un plus grand rayonnement de notre profession !

Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec

M^{me} Joelle Leclerc, T.R.P.

Bas-Saint-Laurent

M. Sylvain Trudel, pht (Rimouski)

M^{me} Lucie Gauvin, pht (Rimouski)

M^{me} Nathalie Michaud, pht (Riv-du-Loup)

Chaudière-Appalaches

M^{me} Lucie Drouin, pht

Estrie

M. Charles Poulin, pht

Québec

M^{me} France de Grandpré, pht

M^{me} Nathalie Savard, pht

M^{me} Anne Cloutier, pht

M^{me} Jacynthe Giguère, pht

Saguenay / Lac-St-Jean

M. Pierre Brassard, pht

Montérégie

M^{me} Mélissa Adams, T.R.P.

Laval

M^{me} Anic Sirard, pht

M^{me} Nicole Lavoie, T.R.P.

Merci !

Activités du Mois national

Plusieurs membres ont tenu un kiosque d'information dans leur établissement de santé ou leur clinique. Certains membres ont écrit des articles sur la physiothérapie dans leur journal de quartier, ont participé à des émissions de radio et de télévision ; ils ont fait connaître leur travail à différents professionnels de la santé ; ils ont organisé une journée « portes ouvertes » ou encore une journée « ParticipAction ».

Le Tour cycliste 2005 / Fondation Charles-Bruneau-OPPQ

L'Ordre a atteint son objectif 25 000 \$

Participer au Tour, à titre de **Partenaire principal**, est une façon de sensibiliser les gens à une réalité qui touche plus de 2 000 enfants à travers le Québec, soit le cancer, et de contribuer concrètement à l'avancement de la recherche. Dans un premier temps, nous tenons à remercier chaleureusement les cyclistes de l'Ordre qui ont parcouru plus de 500 kilomètres dans des conditions météorologiques pas toujours clémentes :

UN GROS MERCI à Paul Castonguay, président et directeur général de l'OPPQ qui était jumelé à Goedner Odigé, de Dollard-des-Ormeaux, à France Hétu, pht, qui était jumelée à Katya Richard de Trois-Rivières, à Hugo Rioux, pht, qui était jumelé à Félix Huppé de Trois-Rivières et à Isidore Desrosiers qui était jumelé à Jean-Michel Lacroix de Sherbrooke.

UN GROS MERCI à tous les propriétaires de cliniques privées ainsi qu'à tous leurs patients qui ont contribué à la collecte de fonds du 6 au 10 juin 2005.

UN GROS MERCI à tous les membres du Bureau de l'Ordre qui ont fait des dons pour les enfants atteints de cancer, afin de faire avancer la recherche.

UN GROS MERCI à tous les permanents de l'Ordre qui ont généreusement souscrit à la collecte de fonds ainsi qu'à tous nos généreux donateurs.

Rapport des directions

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Omnium de Montréal 2005

Du 1^{er} au 7 août 2005, au club de golf de l'Île de Montréal

Cette année, l'Ordre était commanditaire officiel de l'Omnium de Montréal. À ce titre, l'Ordre a obtenu une représentation publicitaire visuelle et médiatique tout au long de la tournée «jouezagolf.com» qui s'est déroulée du mois de mai au mois d'août 2005 et qui a parcouru un circuit de 45 terrains de golf. De plus, l'Ordre était le commanditaire principal de la compétition de coup roulé à chacune de ces escales.

Plusieurs membres de l'Ordre, bénévoles, ont participé à ces événements et ont distribué de l'information ou prodigué des conseils aux visiteurs qui venaient les rencontrer au kiosque de l'Ordre. Lors de la tenue de l'Omnium de Montréal, l'Ordre avait aussi un kiosque situé à l'entrée du site afin de promouvoir la physiothérapie et de transmettre des informations ou des conseils au public. Les permanents de l'OPPQ se sont portés volontaires pour être de la partie.

L'Ordre a bénéficié d'une excellente visibilité sur le site, dans tout le matériel publicitaire imprimé lié à l'Omnium de Montréal, sur le site Web officiel de l'événement, sur un terre de départ, sur le vert du 9^e et 18^e trou, sur toutes les accréditations, sur le tableau des partenaires, la carte de pointage et le tableau des meneurs ainsi que d'une page complète de publicité dans le programme officiel.

L'Ordre tient à remercier sincèrement tous les membres de l'Ordre qui se sont portés volontaires pour être au kiosque de l'OPPQ!

Bravo à tous les bénévoles qui se sont mérités des prix dans le cadre de leur participation! UN GROS MERCI À TOUS LES BÉNÉVOLES!

Colloque 2005

Le 30 septembre 2005

« Les meilleures pratiques en physiothérapie... C'est évident pour moi! ...et c'est BON pour NOUS! »

Cet événement a eu lieu au Centre de congrès Renaissance à Montréal. Le service des communications était en charge de la commandite de cette activité et de la gestion des outils promotionnels.

Promotion dans des publications externes Projet Probec

L'Ordre a fait paraître une publicité dans le Cahier Santé du 3 novembre 2005, lequel était inséré dans divers quotidiens à travers la province : *La Presse*, *Le Soleil*, *Le Nouvelliste*, *Le Droit*, *La Tribune*, *Le Quotidien de Chicoutimi*, *La Voix de l'Est* ainsi que sur *cyberpresse.ca*. De plus, dès le 15 janvier 2006, dans le cahier *Actuel Santé*, dans la section Élan, ont été publiées deux annonces, à toutes les deux semaines, sur une période de 20 semaines, pour promouvoir la physiothérapie comme moyen de prévention auprès de la population.

Site Web de l'OPPQ

Pour répondre à une demande grandissante des membres et des employeurs, nous avons mis sur pied la possibilité d'afficher et de consulter des petites annonces sur le site Web de l'Ordre, en date du 1^{er} mars 2006. Il nous sera possible d'évaluer la portée de cette amélioration au cours de l'année 2006.

Rapport des directions

DIRECTION DE L'AMÉLIORATION DE L'EXERCICE

Rapport du directeur de l'amélioration de l'exercice

Gaétan Coulombe, pht

Directeur de l'amélioration de l'exercice

Isabelle Nadeau, pht, M.A.

Coordonnatrice de l'inspection professionnelle
Secrétaire du Comité d'inspection professionnelle

Linda Labelle, pht, D.S.A.

Coordonnatrice de la formation continue

Jenny Ferland, T.R.P.

Chargée de dossiers à la direction de l'amélioration
de l'exercice (du 4 avril 2005 jusqu'au
16 septembre 2005 maternité)

Alain Rousseau, T.R.P.

Chargé de dossiers à la direction de l'amélioration
de l'exercice (depuis le 6 septembre 2005
remplacement de maternité)

Pauline Clark

Secrétaire de l'inspection professionnelle
(jusqu'au 24 novembre 2005)

Mélanie Dalpé

Secrétaire de l'inspection professionnelle
(depuis le 11 janvier 2006)

Sylvie Bérard

Secrétaire de la formation continue

La Direction de l'amélioration de l'exercice (D.A.E.) assume le développement et l'opérationnalisation de tous les dossiers relatifs à la pratique des membres. Sa principale cible étant la compétence des membres, il en assure l'évaluation par l'inspection professionnelle et le maintien par la formation continue. D'ailleurs, le poste de chargé(e) de dossiers à l'inspection professionnelle a été bonifié d'un nombre d'heures supplémentaires destiné à la formation continue et est devenu chargé(e) de dossiers à la direction de l'amélioration de l'exercice. C'est ainsi que M^{me} Jenny Ferland, thérapeute en réadaptation physique, s'est jointe à l'équipe de la D.A.E., le 4 avril 2005. M^{me} Ferland a dû nous quitter temporairement, en septembre, pour un congé de maternité, et s'est vue remplacée par M. Alain Rousseau, T.R.P.

La physiothérapie étant en constante évolution, la D.A.E. demeure sensible aux changements qui influencent le développement de la profession. La D.A.E. assume donc la préparation de lignes directrices sur divers aspects de la pratique des professionnels de la physiothérapie. Au cours de l'année 2005-2006, trois comités *ad hoc* d'experts ont été formés pour relever les données probantes de leurs disciplines respectives, soit l'utilisation des aiguilles sous le derme (UASD), la contention et la rééducation périnéale et pelvienne.

La D.A.E. cherche aussi à se mettre à jour dans les différentes sphères rattachées à son mandat. C'est pourquoi, la D.A.E. a participé à différentes activités notamment au congrès de l'Association canadienne de physiothérapie, du 26 au 29 mai 2005, au Colloque des dirigeants des ordres professionnels, les 22 et 23 septembre, au Salon de la CSST, le 6 octobre, au *National Continuing Competence Conference*, les 2 et 3 novembre 2005 et au symposium sur la Loi 90 organisé par l'AQESSS, le 18 novembre 2005.

Au cours de l'année 2005-2006, la D.A.E. a procédé à une recherche exploratoire des mécanismes d'inspection professionnelle utilisés dans les autres ordres professionnels afin d'élaborer un processus complémentaire de surveillance générale pouvant rejoindre plus de membres. D'ailleurs, D^r André Jacques, directeur de l'amélioration de l'exercice du Collège des médecins, est venu présenter à l'Ordre son modèle d'inspection par indicateurs.

La D.A.E. a travaillé aussi à l'établissement des balises de la dangerosité amenant la suspension ou la limitation d'exercice d'un membre. Lesdits critères ont été adoptés par le Bureau, le 29 septembre 2005.

La D.A.E., de concert avec la Coordination de la formation continue et le Comité de formation continue, a collaboré à l'élaboration de la *Politique de formation continue* des membres de l'Ordre, adoptée par le Bureau, le 16 décembre 2005. De plus, la D.A.E. a travaillé à élaborer le guide de cette *Politique* qui a été acheminé à tous les membres avec leur formulaire d'inscription lors du renouvellement annuel.

Dans le cadre d'une consultation du MSSS, la D.A.E. a participé avec la Direction des services professionnels, le 15 novembre 2005, à une table d'échanges sur l'agrément des milieux et de l'inspection professionnelle au sein des ordres professionnels. La D.A.E. a aussi collaboré à l'écriture du projet de règlement concernant l'administration des médicaments par les membres de l'Ordre.

Dans une perspective interdisciplinaire, la D.A.E. a organisé une journée scientifique se rapportant à la prise de déci-

Rapport des directions

DIRECTION DE L'AMÉLIORATION DE L'EXERCICE

sion d'une contention «La contention : Une décision en interdisciplinarité», le 10 juin 2005. En plus de rassembler les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique, cette journée interdisciplinaire rassemblait plusieurs autres professionnels, notamment les médecins, infirmières, ergothérapeutes et travailleurs sociaux. Cette journée a permis à 218 participants, dont 37,6 % provenant d'autres ordres, de faire une mise à jour des données se rapportant à cette activité.

Finalement, dans un souci de bien informer les futurs professionnels de la physiothérapie, la D.A.E. a présenté, dans divers cégeps et universités, les rôles et fonctions de cette direction.

Coordination de la formation continue

Linda Labelle, pht, D.S.A.

Coordonnatrice de la formation continue _____

Jenny Ferland, T.R.P.

Chargée de dossiers à la D.A.E. (congé de maternité) _____

Alain Rousseau, T.R.P.

Chargé de dossiers à la D.A.E.
(remplacement congé de maternité) _____

Sylvie Bérard

Secrétaire de la formation continue _____

La Coordination de la formation continue est responsable de la planification, de l'évaluation, de l'organisation et de la mise en application des activités de formation continue proposées dans le *Programme de la formation continue (Programme)* après avoir procédé à l'identification des besoins de formation des membres. Le *Programme 2005-2006* comptait quarante-sept (47) formations différentes dont certaines furent offertes plus d'une fois. Les membres ont pu y découvrir cinq (5) nouvelles activités conjointes pour physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique, une (1) nouvelle activité pour physiothérapeutes et deux (2) nouvelles activités pour thérapeutes en réadaptation physique.

La Coordination de la formation continue assume aussi le support nécessaire au bon fonctionnement du Comité de la formation continue et des Comités *ad hoc* d'approbation des cours. Huit (8) comités *ad hoc* d'approbation des cours ont été créés, durant l'année financière 2005-2006, afin de procéder à l'évaluation de nouvelles formations. Au total, soixante-dix-sept (77) activités de formation continue ont été offertes (une hausse de 13 % par rapport à 2004-2005) :

cinquante-deux (52) de ces activités ont été données et vingt-cinq (25) ont dû être annulées (vingt-trois (23) par manque d'inscriptions). Sept (7) activités globe-trotters ont été organisées, amenant ainsi nos formateurs à prendre la route du Québec (Amos, Dolbeau, Jonquière, Longueuil, Rouyn-Noranda, Sherbrooke) et même du Nouveau-Brunswick (Bathurst).

Une légère augmentation de la participation à des activités présentant des modes d'enseignement et d'apprentissage différents ressort aussi de l'année 2005-2006. En effet, il y a eu une augmentation de 43 % de la participation à l'activité de formation en ligne (vingt-trois (23) participants comparativement à seize (16) en 2004-2005) ainsi qu'une hausse du nombre d'articles scientifiques commandés, qui est passé de quatorze (14) à trente-quatre (34).

De plus, durant l'année 2005-2006, la Coordination de la formation continue a assisté le directeur de l'amélioration de l'exercice dans le dossier de la *Politique de formation continue* ainsi que dans l'organisation de la quatrième Journée Scientifique annuelle de l'Ordre «La contention : une décision en interdisciplinarité». Cette journée s'adressait à tous les membres et autres professionnels concernés par la contention. Le vif intérêt pour cette journée, qui s'est tenue à Montréal le 10 juin 2005, a suscité la participation de 218 personnes dont 136 physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique

L'Ordre, ayant renouvelé son membership à la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC) pour une sixième année consécutive, a pu émettre 991,5 unités d'éducation continue (U.E.C.). L'entente avec la maison de reproduction Copibec conclue en août 2002, a également été poursuivie permettant ainsi à l'équipe des formateurs l'utilisation de matériel protégé par la loi sur le droit d'auteur.

Finalement, afin de demeurer à l'affût des nouveaux courants en contexte de formation continue, la Coordination de la formation continue a participé au 10^e colloque de l'Éducation médicale continue, en juin 2005, intitulé «Changer en utilisant les nouvelles technologies de l'information et des communications» ainsi qu'au *National continuing competence conference*, les 2 et 3 novembre 2005. Dans l'optique de mettre sur pied de nouvelles formations qui répondent aux besoins des membres, la Coordination de la formation continue a aussi participé à différentes activités de formation portant sur l'ergonomie des postes de travail, l'algodystrophie sympathique réflexe et la fibromyalgie.

Rapport des directions

DIRECTION DE L'AMÉLIORATION DE L'EXERCICE

Coordination de l'inspection professionnelle

Isabelle Nadeau, pht, M.A.

Coordonnatrice de l'inspection professionnelle _____

Jenny Ferland, T.R.P.

Chargée de dossiers à la D.A.E. (congé de maternité) _____

Alain Rousseau, T.R.P.

Chargé de dossiers à la D.A.E.
(remplacement congé de maternité) _____

Mélanie Dalpé

Secrétaire de l'inspection professionnelle _____

Au cours de l'année 2005-2006, plusieurs événements ont influencé l'organisation du travail au sein de l'équipe de l'inspection professionnelle. Outre le remplacement pendant son congé de maternité de M^{me} Jenny Ferland, thérapeute en réadaptation physique, au poste de chargée de dossiers à la Direction de l'amélioration de l'exercice, par M. Alain Rousseau, trois autres professionnels ont gagné les rangs de l'équipe d'inspecteurs/enquêteurs : M. Claude Beaudry, physiothérapeute ainsi que M^{mes} Guendalina Matteau et Nancy Lapointe, toutes deux thérapeutes en réadaptation physique. Également, M^{me} Mélanie Dalpé remplace depuis janvier dernier, M^{me} Pauline Clark au poste de secrétaire à l'inspection professionnelle.

Beaucoup d'efforts ont donc été consentis à la formation de ces personnes afin de leur permettre de remplir adéquatement leur mandat. Le processus d'inspection professionnelle était au cœur de ces formations ; la rédaction des rapports et les politiques et procédures ont aussi fait l'objet d'une attention particulière.

Les inspecteurs/enquêteurs ont participé à trois journées d'étude qui ont permis de faire le point sur différents thèmes reliés à l'inspection. Ainsi, au cours d'une de ces journées et à la suite des présentations de M. Gaétan Coulombe et M^e Julie Martin, les inspecteurs/enquêteurs ont réfléchi sur le processus d'inspection afin d'élaborer des pistes de solution pour rendre ce processus plus efficient. Au cours de la deuxième journée, M^{me} Martine McMahon, membre du Comité d'inspection professionnelle (CIP), a eu l'occasion d'apporter des précisions sur les procédures de nettoyage et de désinfection des équipements d'hydrothérapie. Ces procédures font l'objet d'une attention particulière au moment de la visite du milieu clinique. De plus, le 27 janvier 2006, une journée entière a été consacrée à la mise au point du processus d'enquête sur la compétence professionnelle des thérapeutes en réadaptation physique.

La secrétaire du CIP a également été appelée à participer à des formations offertes par le Conseil Interprofessionnel du Québec. Les thèmes abordés lors de ces formations concernaient divers aspects de l'inspection professionnelle. Ainsi, le 5 avril 2005, la formation portait sur l'entrevue orale structurée. Les 22 et 23 septembre 2005, a eu lieu le Colloque des dirigeants des ordres professionnels au cours duquel plusieurs aspects du contrôle de l'exercice de la profession ont été abordés. Ce Colloque visait entre autre l'amélioration des mécanismes de protection du public. Le 28 février 2006, une rencontre d'information et d'échange a également eu lieu sur le projet de modifications au *Code des Professions*.

Il est important de souligner la participation de quelques membres du CIP et d'un bon nombre d'inspecteurs/enquêteurs à des soupers-conférences organisés par l'association Contact-physio de Québec.

Quatre rencontres d'information sur la tenue des dossiers, qui ont eu lieu dans trois villes du Québec, ont donné l'occasion à la coordonnatrice de l'inspection professionnelle de présenter, aux membres présents lors de ces réunions, les exigences de l'Ordre quant à la tenue des dossiers. Ces rencontres sont également l'occasion de préciser le processus d'inspection professionnelle et d'éclairer la tenue des dossiers sous l'angle nouveau du *Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique*. Trois rencontres semblables ont également eu lieu dans deux universités québécoises afin d'informer le plus tôt possible les futurs membres sur les exigences de la tenue des dossiers et le processus d'inspection professionnelle. Finalement, le Comité sur les activités professionnelles des thérapeutes en réadaptation physique a lui aussi bénéficié d'une rencontre d'information portant sur les mêmes thèmes.

Toujours soucieux d'ajuster ses outils de travail à la pratique de ses membres, le CIP a révisé et mis à jour le guide sur la tenue des dossiers des clients présentant un problème cardio-respiratoire. Le CIP a également créé un guide sur la tenue des dossiers s'adressant à une clientèle présentant un problème orthopédique en phase aiguë et sub-aiguë. Ce guide s'ajoute à ceux qui s'adressent aux autres clientèles et qui sont en vigueur depuis quelques années déjà. Les guides et les formulaires d'autoévaluation sont disponibles sur le site Web de l'Ordre, depuis le mois de septembre 2005, dans la section réservée aux membres. Le formulaire servant à la description sommaire du milieu clinique est également disponible sur le site.

Le CIP a poursuivi sa réflexion sur l'utilisation de nouveaux outils d'inspection professionnelle. La réflexion a également porté sur le processus même de l'inspection afin de le rendre éventuellement plus efficient. L'implantation d'une formule d'inspection adaptée au nombre grandissant de membres devrait se faire au cours de l'année 2007.

Rapport des directions

DIRECTION ADMINISTRATIVE _____

Rapport de la directrice administrative

Dominique Serre, B.A.A.

Directrice administrative _____

Lyne L'Archevêque

Commis à la comptabilité _____

Isabelle Dubé

Réceptionniste (jusqu'au 4 novembre 2005) _____

Julie Desrosiers

Réceptionniste secrétaire
(depuis le 24 novembre 2005) _____

La Direction des services administratifs joue un rôle essentiel dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources financières, à la planification budgétaire, et ce, dans l'optique d'une amélioration constante de la performance financière de l'Ordre.

À ce titre, elle veille à la gestion saine et efficace des ressources financières en dirigeant l'ensemble des opérations reliées à la comptabilité de l'Ordre. Cette direction soumet aux administrateurs l'information financière pertinente et agit à titre de ressource pour toutes questions d'ordre administratif et comptable.

Par ailleurs, ce service est responsable de la gestion du système informatique et veille à l'optimisation de la performance des appareils ainsi qu'à la sécurité des données informatiques.

De plus, la Direction des services administratifs gère l'ensemble des activités relatives à la réinscription au Tableau des membres, à la production du formulaire d'inscription, au traitement de l'information, à la gestion des cotisations ainsi qu'à l'émission de la carte de membre.

Investie dans la mise à jour des politiques de fonctionnement interne, cette direction voit à l'application desdites politiques dans le respect des orientations du Bureau. La gestion des ressources humaines, que ce soit du point de vue des horaires de travail, des vacances, de l'assurance collective, de l'accueil des nouveaux employés, de la gestion d'urgences, relève aussi de la Direction des services administratifs.

Structures administratives

Au cours de cet exercice, notons l'embauche de M^{me} Louise Richard, à titre d'avocate ; M^{me} Julie Desrosiers, à titre de réceptionniste secrétaire ; M^{me} Mélanie Dalpé, à titre de secrétaire de l'inspection professionnelle et M. Alain Rousseau, à titre de chargé de dossiers à la direction de l'amélioration de l'exercice.

Rapport des comités liés à la protection du public

COMITÉS PRÉVUS AU CODE DES PROFESSIONS

Comité de discipline

Responsable

M^e Marie-France Salvas, permanence de l'Ordre, Secrétaire

M^e Julie Martin, permanence de l'Ordre, Secrétaire suppléante

Président

M^e Jean-Jacques Gagnon

Membres ayant siégé au cours de l'exercice 2005-2006

Physiothérapeutes

Sonia Bureau, pht

Michèle Comtois, pht

Marcel Giguère, pht

Barbara Hamelin, pht

Hélène Riverin, pht

Thérapeutes en réadaptation physique

Louise Bérubé, T.R.P.

Sophie Brunet, T.R.P.

Karyne Marin, T.R.P.

Johanne Rose, T.R.P.

Gervaise Tardif, T.R.P.

Mandat

Conformément à l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

Activités

Au cours de l'exercice 2005-2006, onze (11) plaintes ont été déposées devant le Comité de discipline; dix (10) plaintes émanaient du syndicat ou d'un de ses syndicats adjoints et une (1) plainte provenait d'une plaignante privée.

Le Comité de discipline a tenu six (6) journées d'audience au cours de l'année 2005-2006.

Les plaintes déposées au cours de l'exercice 2004-2005

31-04-002

Chefs d'accusation

L'intimée a commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession en traitant des clients sans disposer d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte. De plus, l'intimée a fait défaut de s'identifier conformément au permis dont elle est titulaire en n'affichant pas dans son lieu de travail et à la vue de ses clients son nom suivi de son titre ou en n'arborant pas un insigne sur lequel est inscrit son nom suivi de son titre.

Articles visés

Code des professions : article 59.2

Code de déontologie : articles 3.01.02, 3.01.08, 3.01.09, 3.02.02, 3.02.04

Décret concernant l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec : article 4

Résultats et sanction

Sur aveu de culpabilité, le Comité de discipline a déclaré l'intimée coupable des chefs d'accusation. Le Comité condamne cette dernière au paiement d'une amende de 1 800 \$ et impose une réprimande.

31-04-003

Chefs d'accusation

L'intimé a commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession lorsqu'il a entravé le travail des membres du Comité d'inspection professionnelle, dans l'exercice des fonctions qui leur sont conférées par le *Code des professions*, en refusant de leur fournir des documents relatifs à une vérification.

Article visé

Code des professions : article 114

Résultats et sanction

Le Comité de discipline a déclaré l'intimé coupable des chefs d'accusation et a condamné l'intimé au paiement d'une amende de 1 200 \$.

Rapport des comités liés à la protection du public

COMITÉS PRÉVUS AU CODE DES PROFESSIONS

Les plaintes déposées au cours de l'exercice 2005-2006

31-05-001

Chefs d'accusation

L'intimé a fait défaut d'exercer selon les principes généralement reconnus de la physiothérapie et a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en utilisant un protocole inapproprié à la condition de son client. De plus, l'intimé a fait défaut de consulter un membre d'un autre ordre professionnel pour déterminer les actes thérapeutiques à poser en vue d'obtenir le rendement fonctionnel maximum de son client.

Articles visés

Code de déontologie : articles 3.01.01, 3.01.08

Code des professions : article 59.2

Résultats et sanction

Instruction de la plainte en cours

31-05-002

Chef d'accusation

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession et n'a pas exercé sa profession selon les principes généralement reconnus de la physiothérapie, en posant et en multipliant, sans raison suffisante des actes professionnels dans l'exercice de sa profession.

Articles visés

Code de déontologie : articles 3.01.01, 3.02.06

Code des professions : article 59.2

Résultats et sanction

Sur aveu de culpabilité, le Comité de discipline a déclaré l'intimé coupable du chef d'accusation et a condamné l'intimé au paiement d'une amende de 1 500 \$.

31-05-003

Chefs d'accusation

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession et n'a pas exercé sa profession selon les principes généralement reconnus de la physiothérapie, en posant et en multipliant, sans raison suffisante des actes professionnels dans l'exercice de sa profession.

Articles visés

Code de déontologie : articles 3.01.01, 3.02.06

Code des professions : article 59.2

Résultats et sanction

Instruction de la plainte en cours

31-05-004

Chefs d'accusation

L'intimé a commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession, par le fait d'avoir, pendant la durée de la relation professionnelle qui s'est établie avec la personne à qui il a fourni des services, abusé de cette relation pour avoir avec elle des relations sexuelles. De plus, l'intimé a fait défaut de faire connaître au secrétaire de l'Ordre le lieu où il exerce principalement sa fonction ainsi que tous les autres lieux où il exerce à l'occasion et ce, dans les trente jours du début où il a commencé à exercer dans ces lieux, ou de tout changement à cet effet.

Articles visés

Code des professions : articles 59.1, 60

Résultats et sanction

Sur aveu de culpabilité, le Comité de discipline a déclaré l'intimé coupable des chefs d'accusation et a condamné l'intimé à une radiation de deux mois et au paiement d'une amende de 1 200 \$.

31-05-005 (Plainte privée)

Chefs d'accusation

La plaignante reproche aux intimées d'avoir eu un comportement dérogatoire à l'honneur et à la dignité dans la profession.

Articles visés

Code de déontologie : articles 3.01.04, 3.01.08, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.06, 3.03.01, 3.03.03, 3.03.04 d), 3.03.05, 3.05.01, 3.05.04

Résultats et sanction

Instruction de la plainte en cours

31-05-006

Chef d'accusation

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession, en posant des gestes abusifs à caractère sexuel et en tenant des propos abusifs à caractère sexuel envers sa cliente.

Article visé

Code des professions : article 59.1

Résultats et sanction

Instruction de la plainte en cours

Rapport des comités liés à la protection du public

COMITÉS PRÉVUS AU CODE DES PROFESSIONS

31-05-007

Chefs d'accusation

Alors que l'intimée était physiothérapeute propriétaire d'une clinique de physiothérapie, elle a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession, en laissant son employé, thérapeute en réadaptation physique, prendre en charge des clients sans qu'il ne dispose d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte. De plus l'intimée a fait défaut de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité et a commis un acte dérogatoire à la dignité de la profession en procurant ou faisant procurer à un client un avantage matériel injustifié, en faussant les reçus émis pour les traitements prodigués à celui-ci par le thérapeute en réadaptation physique à son emploi, en y apposant sa propre signature, alors qu'il n'avait pas lui-même réalisé ces traitements.

Articles visés

Décret concernant l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec : article 4

Code de déontologie : articles 3.01.08, 3.02.01, 4.02.01 j)

Résultats et sanction

Le Comité de discipline a débuté l'audition sur culpabilité.

31-05-008

Chefs d'accusation

L'intimée a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en traitant des clients sans disposer d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte. De plus, l'intimée a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en procurant ou en faisant procurer à un client un avantage matériel injustifié en faussant les reçus émis pour les traitements dispensés à celui-ci, en ne signant pas elle-même les reçus et en laissant le physiothérapeute propriétaire de la clinique les signer malgré le fait que ce dernier n'avait pas réalisé les traitements.

Articles visés

Décret concernant l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec : article 4

Code de déontologie : articles 3.01.02, 3.01.08, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.04, 4.02.01 j)

Résultats et sanction

Le Comité de discipline a débuté l'audition sur culpabilité.

31-05-009

Chefs d'accusation

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en laissant son employé, thérapeute en réadaptation physique, prendre en charge un client sans qu'il ne dispose d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte.

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en omettant de consigner certains éléments dans les dossiers de ses clients ainsi que les inspections et la calibration des appareils électriques procurant des formes d'énergie invasive.

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession et a omis de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité en facturant à un organisme payeur des traitements d'ergothérapie alors qu'aucun ergothérapeute n'était présent dans la clinique.

L'intimé a fait défaut d'exercer sa profession selon les principes généralement reconnus de la physiothérapie.

Articles visés

Décret concernant l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec : article 4

Code de déontologie : articles 3.01.01, 3.01.08, 3.02.01

Règlement sur la tenue des dossiers : articles 3, 17, 18, 19

Code des professions : article 59.2

Résultats et sanction

Instruction de la plainte en cours

31-05-010

Chefs d'accusation

Alors que l'intimé était physiothérapeute propriétaire d'une clinique de physiothérapie, il a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession, en laissant son employé, thérapeute en réadaptation physique, prendre en charge des clients sans qu'il ne dispose d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical

Rapport des comités liés à la protection du public

COMITÉS PRÉVUS AU CODE DES PROFESSIONS

non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte.

Articles visés

Décret concernant l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec : article 4

Code de déontologie : article 3.01.08

Résultats et sanction

Instruction de la plainte en cours

31-06-001

Chefs d'accusation

L'intimée a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en traitant des clients sans disposer d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte. De plus, l'intimée a commis un acte dérogatoire à la dignité de la profession en signant les demandes de remboursement des frais de physiothérapie d'un tiers payeur en n'inscrivant pas le titre correspondant au permis dont elle est titulaire soit thérapeute en réadaptation physique et en laissant inscrit le titre déjà imprimé de physiothérapeute.

Articles visés

Décret concernant l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec : article 4

Code de déontologie : articles 3.01.02, 3.01.08, 3.01.09, 3.02.02, 3.02.04

Résultats et sanction

Instruction de la plainte en cours

Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique

Membres nommés par le Bureau

Division physiothérapeutes

Paul Castonguay, pht

Serge Orzes, pht

Division thérapeutes en réadaptation physique

Alain Rousseau, T.R.P.

Jocelyne Dumont, T.R.P.

Membres nommés par la Conférence des recteurs et principaux des universités (CREPUQ)

Denis Gravel, pht, Directeur du programme de physiothérapie, Université de Montréal

Mindy Levin, pht, Directrice du programme de physiothérapie, Université McGill

Membres nommés par la Fédération des cégeps

Denyse Blanchet, Directrice des études, Collège Montmorency

Gaston Faucher, Directeur des études, Collège François-Xavier-Garneau

Membres nommés par le ministre de l'Éducation

Division physiothérapeutes

Anne Robitaille

Division thérapeutes en réadaptation physique

Ghislaine Timmons-Plamondon

Mandat

Ce Comité est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.

La qualité de la formation s'entend, de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir, pour l'exercice de la profession de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique.

Rapport des comités liés à la protection du public

COMITÉS PRÉVUS AU CODE DES PROFESSIONS

Activités

Le Comité a tenu trois réunions cette année. Le rehaussement du niveau de formation requis pour l'admission à l'exercice de la profession de physiothérapeute (maîtrise professionnelle), le développement d'un nouveau programme de physiothérapie à l'Université Sherbrooke, le profil des compétences pour les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique sont au nombre des principaux sujets traités par les membres du Comité.

M^{me} Frances King, pht, directrice du programme de physiothérapie de l'Université Laval siège à titre de personne invitée sans droit de vote.

Comité de l'inspection professionnelle

Responsable

Isabelle Nadeau, pht, M.A.

Présidente

Lise Dupont, pht, M. Sc.

Membres du comité

Sylvie Côté, T.R.P.

Luis Cyr, pht

Jacinthe Fillion, T.R.P.

Anne-Marie Gauthier, T.R.P.

Michèle Giguère, pht

Carolle Lavallée, pht

Martine McMahon, pht

Judith Soicher, pht, M. Sc.

Inspecteurs/enquêteurs

Line Barriault, T.R.P.

Claude Beaudry, pht

Anne Cloutier, pht

Sylvie Coulombe, pht

Jocelyne Dumont, T.R.P.

Marie-Josée Gagnon, pht

Jacinthe Giguère, pht

Stéphane Lamy, pht

Nancy Landry, pht

Nancy Lapointe, T.R.P.

Hélène Laroche, pht

Jeanne D'arc Mailloux, pht

Guendalina Matteau, T.R.P.

Lise McGuire, pht

Hélène Normand, pht

Gaétan Poirier, pht

Alain Rousseau, T.R.P.

Hélène Sabourin, pht

Nathalie Savard, pht

Johanne Théberge, T.R.P.

Catherine Van Neste, pht

Mandat

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre surveille l'exercice de la profession des membres et procède, notamment, à la vérification des dossiers, livres et registres tenus par les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique dans l'exercice de leur profession ainsi que des appareils et équipements relatifs à cet exercice.

Activités réalisées

Le Comité a tenu onze (11) rencontres régulières (comparativement à neuf (9) en 2004-2005), nonobstant les réunions du Comité siégeant en division, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de vérification générale.

Le Comité a procédé à la révision des guides sur la tenue des dossiers pour les thérapeutes en réadaptation physique ainsi qu'à celle des guides pour les physiothérapeutes. Le Comité a également créé un guide sur la tenue des dossiers pour la clientèle présentant une affection orthopédique en phase aiguë et sub-aiguë. De ce guide a découlé la création de la grille d'évaluation de la tenue des dossiers et le formulaire d'autoévaluation nécessaires au processus d'inspection professionnelle ainsi que la grille d'analyse du Comité d'inspection professionnelle.

Le Comité a aussi procédé à la révision de son formulaire de description sommaire du milieu clinique utilisé lors des visites de vérification générale.

La formule prévue au *Code des professions* permettant au Comité de siéger en division, composé de trois membres, a fréquemment été utilisée compte tenu du nombre croissant de dossiers à l'étude. Le Comité a donc siégé en division à dix reprises au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers d'enquêtes particulières.

Rapport des comités liés à la protection du public

COMITÉS PRÉVUS AU CODE DES PROFESSIONS

Programme de surveillance générale

Afin de jouer son rôle de protection du public, les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique inscrits au Tableau des membres et choisis au hasard pouvaient être visités dans le cadre du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. Les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique d'expérience tout comme ceux qui débutent leur pratique, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public, tous étaient susceptibles d'être visités sans discrimination.

Dans les faits, 160 physiothérapeutes ont été inspectés, 66, en milieu public et 94, en milieu privé. La proportion des physiothérapeutes inspectés, était de 41 % en milieu public et de 59 % en milieu privé. Cinquante-huit (58) thérapeutes en réadaptation physique ont été inspectés, 31, en milieu public et 27, en milieu privé. La proportion des thérapeutes en réadaptation physique inspectés était de 53 % en milieu public et de 47 % en milieu privé.

Suivis des visites de vérification générale

Parmi les 218 dossiers professionnels étudiés faisant suite aux visites de cette année, six (6) sont toujours à l'étude, 123 furent jugés conformes et 89 ont fait l'objet d'un premier suivi. Ces suivis ou relances concernent 47 physiothérapeutes (7, en milieu public et 40, en milieu privé) et 42 thérapeutes en réadaptation physique (22, en milieu public et 20, en milieu privé).

Enquêtes particulières

Le Comité a procédé au cours de l'année 2005-2006 à un total de huit (8) enquêtes particulières et cinq (5) visites de vérification générale avec observation auprès de physiothérapeutes. Quatre (4) de ces enquêtes particulières et une (1) de ces visites de vérification générale avec observation ont été décrétées à la suite d'une vérification générale. Quatre (4) enquêtes, deux (2) visites de vérification générale avec observation et trois (3) visites de vérification générale ont été complétées à la suite d'un signalement du Syndic. Deux (2) visites de vérification générale avec observations ont été complétées à la demande du Bureau.

Recommandations du CIP pour stage et/ou cours de perfectionnement avec ou sans suspension du droit d'exercice

Parmi les dossiers professionnels des physiothérapeutes ayant fait l'objet d'une enquête particulière ayant eu lieu cette année ou l'année dernière, sept (7) ont fait l'objet de recommandations au Bureau. Le Comité s'assure du suivi pour trois (3) autres d'entre eux.

Comité de révision des plaintes

Responsable

Louise Bleau, pht, D.É.S.S.
Secrétaire générale

Membres physiothérapeutes

Louise Courtois, pht
Monique Gagnon, pht
Michèle M. Rousseau, pht
Gyslaine Samson-Saulnier, pht

Membres thérapeutes en réadaptation physique

France Després, T.R.P.
Sophie Ferland, T.R.P.
Judith Martin, T.R.P.
Lucien Vaillancourt, T.R.P.

Représentants du public

Charles Buissières
Pierre Delisle
Michel Perreault
Jacques Riopel
Raymond Rocheleau

Mandat

Le Comité a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic-adjoint de ne pas porter plainte contre un(e) physiothérapeute ou un(e) thérapeute en réadaptation physique devant le Comité de discipline de l'Ordre.

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, les membres du Comité de révision de l'Ordre sont nommés par le Bureau.

Activité réalisée

Le Comité a reçu une demande de révision qui était recevable. En vertu de l'article 123.5, le Comité a rendu la décision suivante :

- conclure qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le Comité de discipline.

Rapport des comités liés à la protection du public

AUTRES COMITÉS

AUTRES COMITÉS

Comité sur les activités professionnelles des thérapeutes en réadaptation physique

Responsable

Judith Brillant, T.R.P., chargée de projets

Membres

Nicole Bouchard, T.R.P.

Hélène Fortin, T.R.P., (remplacée en cours de mandat par Nathalie Foucault, T.R.P.)

Nathalie Landry, T.R.P.

Clermont Payeur, T.R.P.

Patricia St-Laurent, T.R.P., présidente du Comité

Mandat

Tel que stipulé à l'article 13 du *Décret concernant l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec*, le mandat du Comité est de contribuer au travail d'harmonisation de l'ensemble de la réglementation eu égard au secteur d'activité professionnelle des thérapeutes en réadaptation physique.

Activités réalisées

Le Comité sur les activités professionnelles des thérapeutes en réadaptation physique a tenu, durant l'année 2005-2006, trois rencontres et une conférence téléphonique. Les travaux du Comité ont consisté notamment à donner leur avis sur la *Foire aux questions 2*, le *Profil des compétences essentielles des thérapeutes en réadaptation physique* et sur l'*Évaluation faite par nos deux groupes de professionnels*. Également, le Comité a tenu une journée de formation touchant, entre autres, le système professionnel québécois, l'inspection professionnelle, la formation continue, la déontologie et le syndic.

Comité d'admission

Responsable

Louise Courtois, pht

Chargée de dossiers à l'admission

Présidents

Section physiothérapeute

Denis Gravel, pht, Ph. D.

Section thérapeute en réadaptation physique

Stéphane Mailloux, pht

Membres

Pierrette Boisvert, pht, MAP

Frances King, pht, M. Sc.

Liliane Asseraf-Pasin, pht

Manon Leroux, pht

Lyse Bernier, pht

Lucie Forget, pht

Suzanne Giroux, pht

Mireille Therrien, T.R.P.

M. Denis Pelletier, pht

Mandat

Le Comité d'admission a comme mandat principal d'étudier les dossiers de tous les candidats qui déposent une demande d'équivalence de diplôme ou de formation, pour fins de reconnaissance par le Bureau de l'Ordre.

De plus, le Comité étudie les demandes de permis plus de trois ans après la délivrance du diplôme donnant ouverture au permis ainsi que les demandes de retour à la pratique après plus de trois ans, de non-inscription au Tableau des membres, pour fins de recommandation au Bureau.

Activités réalisées

Le Comité s'est réuni à huit (8) reprises : six (6) réunions pour étude de dossiers de candidats formés à l'étranger et deux (2) réunions administratives pour la révision des « Grilles d'analyse d'équivalence de formation » pour le volet physiothérapeute et celui de thérapeute en réadaptation.

Le Comité a poursuivi sa collaboration avec le Service des équivalences du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. À cet égard, les candidats formés à l'étranger peuvent demander au service des équivalences du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, un avis d'équivalence d'études qui situe de façon générale les études effectuées hors Québec par rapport aux repères québécois. L'Ordre se réserve le droit d'effectuer lui-même une telle démarche s'il le juge opportun. Cet avis est un des éléments que l'Ordre peut considérer, selon les cir-

Rapport des comités liés à la protection du public

AUTRES COMITÉS

constances, aux fins de sa décision de reconnaître ou non l'équivalence demandée. Cet élément n'est pas déterminant et cet avis ne peut en aucun temps en lui-même lier l'Ordre.

Le Comité a étudié cinquante-neuf (59) demandes d'équivalence de diplôme ou de formation pour l'obtention du permis de physiothérapeute ou du permis de thérapeute en réadaptation ainsi que dix-neuf (19) demandes d'inscription au Tableau des membres de l'Ordre. À la demande de certains candidats, même s'ils ont une formation de niveau universitaire, le Comité peut étudier sans frais supplémentaires leur dossier pour l'obtention d'un permis de thérapeute en réadaptation.

Trente-neuf (39) demandes concernaient le permis de physiothérapeute : trente-quatre (34) candidats doivent compléter avec succès les crédits exigés par le Comité administratif de l'Ordre et cinq (5) dossiers étaient incomplets.

Treize (13) demandes concernaient le permis de thérapeute en réadaptation physique. Onze (11) candidats doivent compléter avec succès les crédits exigés par le Comité administratif. Deux (2) candidats ont été refusés en raison du trop grand écart entre les connaissances acquises grâce à leurs études et les contenus et les compétences développés dans le programme de technique en réadaptation physique. Les frais d'étude de dossiers de ces deux (2) candidats ont été remboursés après rétention d'un pourcentage pour couvrir les frais administratifs.

Enfin, seize (16) diplômés de l'Université d'Ottawa ont fait une demande de permis ainsi que six (6) diplômés d'autres universités canadiennes. Toutes ces demandes ont été acceptées.

Le Comité a aussi révisé sept (7) décisions rendues, à la demande des candidats. Dans trois (3) cas, le Comité a révisé à la baisse le nombre de crédits demandés ; les candidats ayant fourni des informations additionnelles.

De plus, le Comité a étudié deux (2) demandes de permis de physiothérapeute, et quinze (15) demandes de permis de thérapeute en réadaptation physique, ainsi que deux (2) demandes de réinscription au tableau de physiothérapeute après une absence de plus de trois (3) ans au Tableau des membres de l'Ordre.

Lors de l'envoi aux candidats, de la lettre des recommandations approuvées par le Comité administratif, un formulaire y est joint afin que ceux-ci nous informent de leur intention de donner suite à la démarche. Nous avons reçu dix (10) réponses dont neuf (9) nous indiquaient une intention de débiter la formation dans les six (6) mois suivant la réception de ladite lettre.

Dix (10) candidats ont terminé et réussi les cours et les stages demandés par le Comité et se sont inscrits au Tableau des membres de l'Ordre.

Avec la collaboration financière du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, l'Ordre a développé un atelier pour les candidats formés à l'étranger intitulé « Introduction à la pratique de la physiothérapie au Québec pour les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation formés à l'étranger ». Une première session de formation sera donnée à l'automne 2006.

Comité de la formation continue

Responsable

Linda Labelle, pht, D.S.A., coordonnatrice de la formation continue

Permanence

Gaétan Coulombe, pht, directeur de l'amélioration de l'exercice

Membres représentants du milieu universitaire

Francine Dumas, pht, M. Sc. (Université Laval)

Jean-Pierre Dumas, pht, M. Sc. (Université McGill)

Rachel Brosseau, pht, M. Sc. (Université de Montréal)

Membres représentants du milieu collégial

Anic Sirard, pht (Collège Montmorency)

Denis Pelletier, pht (Collège de Sherbrooke)

Lise Careau, pht (Collège François-Xavier Garneau)

Membre-conseil physiothérapeute

Philippe Bussièrès, pht

Membre-conseil thérapeute en réadaptation physique

Patricia St-Laurent, T.R.P.

Représentante du Bureau

Danielle Richer, pht

Ce Comité a accueilli un nouveau membre au sein de son équipe, soit M. Philippe Bussièrès, pht, en remplacement de M^{me} Nicole Paquet, pht, Ph. D., membre sortant, à titre de membre-conseil physiothérapeute.

Rapport des comités liés à la protection du public

AUTRES COMITÉS

MANDAT

Le Comité a pour mandat d'élaborer les politiques de formation continue, d'évaluer des stratégies pour offrir des activités de formation continue et de conseiller le Bureau de l'Ordre sur tout autre aspect touchant la formation continue des membres de l'Ordre. Il a un statut permanent, facultatif et consultatif, relevant de la Coordination de la formation continue de l'Ordre. Le Comité répond ainsi à la mission de l'Ordre d'assurer la protection du public et à sa première orientation stratégique qui est de promouvoir l'excellence de l'exercice de la physiothérapie par les membres.

Activité réalisée

Au cours de l'année, le Comité de formation continue a tenu une réunion dont l'objectif principal était de commenter la première version du *Guide d'application de la politique de formation continue des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*, avant que cette dernière ne soit présentée aux membres du Bureau.

Comité de recherche clinique en physiothérapie

Responsable

Serge Orzes, pht, D.É.S.S., chargé de projets

Membres du Comité de recherche clinique

Madeleine Denis, pht, M. Sc.

Antoinette Di Re, pht, M.B.A.

Isabelle Gagnon, pht, Ph. D.

Isabelle Garceau, pht, représentante du Bureau

Joanne Goldberg, pht, M. Sc.

Dahlia Kairy, pht, M. Sc.

Uriel Pierre, pht, M. Sc.

Manon Pilon, pht, M. Sc.

Stéphane Poitras, pht, Ph. D., responsable du comité

Bonnie Swaine, pht, Ph. D.

Lyne Tremblay, T.R.P.

Membres du sous-comité d'évaluation des demandes de bourses et de subventions

Gilbert Chartier, pht, M.A.P.

Anouk Lamontagne, pht, Ph. D.

Thi Thanh Mai Pham, pht, M. Sc.

France Piote, pht, M. Sc.

Stéphane Poitras, pht, Ph. D., responsable du sous-comité

Travaux menés par le Comité de recherche clinique en physiothérapie et ses sous-comités :

- Recommandation aux administrateurs du Bureau quant à la nomination des récipiendaires de bourses et subventions pour l'année
- Recommandation aux administrateurs du Bureau quant à la modification du partenariat OPPQ-REPAR
- Relance auprès des récipiendaires pour la Chronique des récipiendaires dans la revue Physio-Québec
- Tirage d'un cours gratuit pour une formation de groupe en recherche clinique offert en milieu de travail. Les membres de l'Ordre oeuvrant au CSSS de Bécancour-Nicolet-Yamaska furent les heureux gagnants de ce concours. Le cours a été dispensé au printemps 2006 par M^{me} Bonnie Swaine, pht, Ph. D.
- Réalisation du dépliant de la recherche clinique
- Participation au Colloque 2005 de l'Ordre (participation au Comité d'orientation du colloque, à la remise des bourses et subventions, et à la tenue de la séance d'affichage et du kiosque de la recherche clinique)
- Révision des objectifs du sous-comité de promotion et formation

Réceptiendaires de bourses et de subventions de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Il est à noter que le partenariat OPPQ-REPAR a été modifié cette année au niveau de l'annonce du concours et du suivi des dossiers qui sont dorénavant assurés par le REPAR. Voici les différents réceptiendaires :

Rapport des comités liés à la protection du public

AUTRES COMITÉS

	RÉCIPIENDAIRES	TITRE DU PROJET	MONTANT
Partenariat OPPQ-REPAR 2005-06	Dany Gagnon, pht # 90041	<i>Quantification of dynamic postural stability during transfer tasks in individuals with spinal cord injury: A preliminary study.</i>	7 500 \$ (portion de l'OPPQ)
	Elizabeth Dannenbaum, pht # 88127	Équilibre fonctionnel et efficacité de la réadaptation vestibulaire chez les personnes âgées avec un déficit visuel.	7 500 \$ (portion de l'OPPQ)
Subventions de recherche clinique 2005-06	Jean-François Lemay, pht # 94054	Évaluation de l'équilibre chez la population lésée médullaire : validation de l'échelle de Berg et prédiction de l'aide technique à la marche.	7 500 \$
	Lynda Rondeau, pht # 87023	Évaluation de l'utilisation du chien de réadaptation lors de la rééducation à la marche.	7 500 \$
Bourses d'études de maîtrise de type recherche 2005-06	Diana Zidarov, pht # 95047	Évolution du profil clinique des personnes amputées d'un membre inférieur ayant suivi une réadaptation fonctionnelle.	7 500 \$
	François Cabana, pht # 00084	Faisabilité et validité de l'évaluation physique en télé-réadaptation pour des conditions orthopédiques aux membres inférieurs.	7 500 \$
	Jean-Louis Larochelle, pht # 02134	Influence du positionnement du sujet et du niveau de force demandé sur la fatigue des muscles du cou.	7 500 \$
	Maude Laliberté, pht # 02140	Étude de la fatigue des muscles fléchisseurs et extenseurs du cou chez des sujets cervicalgiques.	7 500 \$
Bourses d'études de type professionnel 2005-06	Annie Daigle, T.R.P. # 05103	B.Sc. en physiothérapie Université de Montréal	5 000 \$
	Maude Gagnon, T.R.P. # 05097	B.Sc. en physiothérapie Université Laval	5 000 \$

Rapport des comités liés à la protection du public

AUTRES COMITÉS

Comité provincial des responsables cliniques en physiothérapie

Membre d'office

Paul Castonguay, pht, président et directeur général de l'Ordre

Responsable

Carole Ricard-Benoit, pht

Secrétaire

Lise Beaudry-Bélair, pht

Mandat

Le Comité a pour mandat d'agir à titre de comité-conseil auprès de la présidence et du Bureau, de promouvoir la physiothérapie en agissant à titre de réseau diffuseur d'information et d'agent mobilisateur des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique du réseau public et de favoriser le développement des compétences administratives auprès des gestionnaires et cliniciens.

Activités réalisées

Le Comité provincial des responsables cliniques en physiothérapie a tenu les trois réunions annuelles prévues à son fonctionnement.

La transformation en cours du réseau de la santé public a été un des dossiers ayant fait l'objet d'un point statutaire de chacune de ces réunions au même titre que les informations du président et le tour de table des régions.

Les responsables cliniques ont échangé sur les différents organismes en transformation ; la gestion par programme clientèle ; la place qui sera réservée aux physiothérapeutes et aux thérapeutes en réadaptation physique dans cette nouvelle façon de desservir la clientèle ; la crainte appréhendée par les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique de perdre la polyvalence dont ils ont fait preuve jusqu'à maintenant dans les hôpitaux de courte durée et sur la pénurie de ressources qui rendra difficile cette gestion par programme.

D'autres sujets de nature plus clinique ont été abordés :

- Aspirations des sécrétions par les physiothérapeutes dans les cas de trachéotomie

- La possibilité de mettre sur pied un « groupe d'intérêt » en pneumologie
- Iontophorèse et la Loi 90
- Hydrothérapie et les nouvelles procédures de nettoyage et de désinfection
- Gestion des bas élastiques en soins de longue durée
- Lymphoedème post mastectomie
- Ordonnance individuelle vs ordonnance collective en établissement

Les difficultés liées à la formation continue des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique dans les régions éloignées font l'objet de préoccupations constantes. La politique de formation continue a fait l'objet de discussions à plusieurs reprises.

La révision du fonctionnement du Comité finalisée 2004-2005 a été présentée et acceptée par les membres du Bureau à la réunion du 25 octobre 2005.

Comité des règlements

Responsable

Louise Bleau, pht, D.É.S.S., secrétaire générale de l'Ordre

Membres

Danielle Richer, pht, présidente du Comité

Nicole Bouchard, T.R.P.

Jocelyne Dumont, T.R.P.

Carolyn Ann Jones, pht

(remplacée en cours de mandat par Gaston Boivin, pht)

Paul Castonguay, pht, président et directeur général de l'Ordre

Jeannot Laliberté, pht

M^{re} Julie Martin

Mandat

Le Comité a pour mandat de maintenir à jour la réglementation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Le Comité doit réviser l'ensemble des règlements de l'Ordre et faire les recommandations nécessaires au Bureau. Le Comité doit également élaborer des moyens de diffuser l'information sur la réglementation de l'Ordre auprès des membres et à tout organisme ou groupe concernés.

Rapport des comités liés à la protection du public

AUTRES COMITÉS

Activités réalisées

Le Comité a tenu deux réunions, il a procédé à :

- L'étude du projet de *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de d'autres moyens*
- L'étude du projet de *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique*
- L'étude du projet de *Règlement sur l'exercice en société en nom collectif à responsabilité limitée et en société par actions par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*

Comité ad hoc sur l'utilisation des aiguilles sous le derme

Responsable

Gaétan Coulombe, pht

Permanence

M^e Marie-France Salvas, avocate

Membres

Sonia Bureau, pht
Philippe Bussi res, pht
Rolland Lamarche, pht
Serge Lapointe, pht, acupuncteur
Lyne Tremblay, T.R.P., repr sentante du Bureau

Le Comit  *ad hoc* sur l'utilisation des aiguilles sous le derme a compl t  son mandat quant   l' laboration de lignes directrices et du r glement menant   la d livrance de l'attestation permettant   certains membres de pratiquer cette activit  r serv e. La composition du Comit  a d   tre r vis e pour la poursuite des travaux et ledit Comit  a d pos  son document lors de la r union du Bureau des 27 et 28 octobre 2005.

Comit  ad hoc sur la contention

Responsable

Ga tan Coulombe, pht

Consultant

Serge Orzes, pht, charg  de projets   l'Ordre

Membres

Louise Richard, T.R.P., avocate de l'Ordre
Chantal Besner, pht, M.A.P., repr sentante du Bureau
Julie Faucher, T.R.P.
Marisa Gambini, pht
Carole Giroux, pht
Michel Laplaca, pht
Mai Pham, pht, M. Sc.
 dith Th berge, pht

Le Comit  *ad hoc* sur la contention a  t  constitu  le 4 octobre 2005 et a tenu sa premi re r union le 5 d cembre 2005. Le Comit  travaille toujours    laborer les lignes directrices pour cette activit  r serv e.

Comit  ad hoc sur la r  ducation p rin ale et pelvienne

Responsable

Ga tan Coulombe, pht

Membres

Linda Labelle, pht, D.S.A., coordonnatrice de la formation continue de l'Ordre
Serge Orzes, pht, charg  de projets de l'Ordre
Suzanne Larocque, pht, repr sentante du Bureau
Claudia Brown, pht
Chantal Dumoulin., pht, Ph. D.
Jeanne D'Arc Mailloux, pht
Martine McMahon, pht
Louise Perrin, pht, M. Sc.

Le Comit  *ad hoc* sur la r  ducation p rin ale et pelvienne a  t  constitu  le 13 octobre 2005 et a tenu sa premi re r union le 13 janvier 2006. Le Comit  travaille toujours    laborer les lignes directrices pour ce domaine du champ de pratique.

Renseignements généraux

Statistique au 31 mars 2006

Membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Lieu	T.R.P.	pht	total	Pourcentage
Membres au Québec	1 994	3 909	5 903	98,9 %
Membres hors Québec	7	60	67	1,1 %
Langue maternelle				
Anglaise	5	399	404	6,8 %
Française	1 972	3 380	5 352	89,6 %
Autre	24	190	214	3,6 %
Sexe				
Femmes	1 843	3 135	4 978	83,3 %
Hommes	158	834	992	16,7 %
Répartition par région administrative				
01- Bas-Saint-Laurent	78	100	178	3,0 %
02- Saguenay/Lac-Saint-Jean	156	111	267	4,5 %
03- Québec	157	460	617	10,3 %
04- Mauricie/Bois-Francs	151	210	361	6,0 %
05- Estrie	141	154	295	4,9 %
06- Montréal	313	1 136	1 449	24,5 %
07- Outaouais	36	181	217	3,6 %
08- Abitibi-Témiscamingue	53	49	102	1,7 %
09- Côte-Nord	37	40	77	1,3 %
10- Nord-du-Québec	18	4	22	,4 %
11- Gaspésie/Îles-de-la Madeleine	45	46	91	1,5 %
12- Chaudière-Appalaches	132	165	297	5,0 %
13- Laval	100	202	302	5,0 %
14- Lanaudière	114	163	277	4,6 %
15- Laurentides	129	242	371	6,2 %
16- Montérégie	334	646	980	16,4 %
99- Hors-Québec	7	60	67	1,1 %
Total des membres de l'Ordre	2 001	3 969	5 970	

Catégories de permis

Permis délivrés

Physiothérapeutes	3 969	Renouvellements	5 475
T.R.P.	2 001	Nouveaux membres	347
	5 970	Réadmissions	148
		Total des permis délivrés	5 970

Radiation du Tableau des membres au cours de l'année

Non-paiement de la cotisation	266
-------------------------------	-----

Montants des cotisation 2005-2006

- Membres réguliers physiothérapeutes inscrits au Tableau au 1^{er} avril : 466 \$ pour l'inscription, incluant 10 \$ versés au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 \$ pour le plan de communication.
- Membres réguliers thérapeutes en réadaptation physique inscrits au Tableau au 1^{er} avril : 452 \$ incluant 10 \$ versés au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 \$ pour le plan de communication.
- Membres inscrits au Tableau en cours d'année : montant calculé au prorata des mois d'exercice au cours de l'année.
- Date de réinscription au Tableau des membres : 1^{er} avril de chaque année.

Rapport du vérificateur

Aux membres de

L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de l'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC au 31 mars 2006 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



MICHEL FORAND

Comptable agréé

Laval, le 18 mai 2006



Résultats

exercice terminé le 31 mars 2006

	2006 Budget	2006 Réel	2005 Réel
PRODUITS (Page 8)	3 047 627 \$	3 043 630 \$	3 016 647 \$
CHARGES (Pages 9 - 10)	3 131 528	3 094 229	2 665 952
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(83 901) \$	(50 599)	350 695 \$
FONDS DE RECHERCHE			
Produits – Cotisations et autres	- \$	59 740 \$	57 144 \$
CHARGES			
Bourses	-	46 000	39 000
Autres charges concernant le Fonds de recherche	-	1 994	493
Comité du Fonds de recherche	-	882	-
	-	48 876	39 493
Excédent des produits sur les charges	-	10 864	17 651
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(83 901) \$	(39 735) \$	368 346 \$

Évolution des actifs nets

exercice terminé le 31 mars 2006

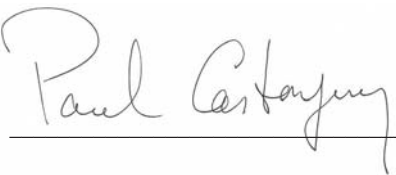
					2006	2005
	Investis en immobilisations	Réserve pour fonds de recherche	Réserve pour fonds spécial	Non affectés	Total	Total
Solde au début	151 727 \$	37 666 \$	250 000 \$	419 944 \$	859 337 \$	490 991 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	-	10 864	-	(50 599)	(39 735)	368 346
Amortissement	(55 152)	-	-	55 152	-	-
Acquisition d'immobilisations	29 546	-	-	(29 546)	-	-
Solde à la fin	126 121 \$	48 530 \$	250 000 \$	394 951 \$	819 602 \$	859 337 \$

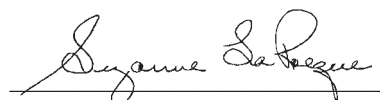
Bilan

au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	- \$	25 913 \$
Placements 2.45 %, échéant le 3 avril 2006	773 052	838 029
Débiteurs (note 4)	37 404	28 340
Frais payés d'avance (note 5)	100 036	16 516
	910 492	908 798
IMMOBILISATIONS (note 6)	126 121	151 727
	1 036 613 \$	1 060 525 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Déouvert de banque	61 932 \$	- \$
Créditeurs (note 7)	91 580	185 747
Produits reportés (note 9)	63 499	15 441
	217 011	201 188
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	126 121	151 727
Grevés d'affectations internes :		
Fonds de recherche	48 530	37 666
Fonds spécial	250 000	250 000
Non affectés	394 951	419 944
	819 602	859 337
	1 036 613 \$	1 060 525 \$

AU NOM DU COMITÉ ADMINISTRATIF

 administrateur

 administrateur



Notes complémentaires au 31 mars 2006

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par sa nature, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale. Ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds de recherche est constitué d'une portion des cotisations qui est spécifiquement désignée pour servir à récompenser les membres qui se sont distingués dans la recherche clinique. Un comité étudie les cas afin de retenir les candidats à qui des bourses et subventions seront versées à même le fonds.

Le Fonds spécial a été constitué en prévision de dépenses spéciales. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Comité administratif.

Produits reportés

Les revenus reportés représentent des montants facturés pour les exercices futurs.

Les produits de formation et de congrès sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

Équipement de bureau	10 % linéaire
Équipements informatiques	20 % linéaire
Améliorations locatives	durée restante du bail

Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car, dans les circonstances, il n'ajouterait pas d'élément significatif pour la compréhension des états financiers.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Imputations des dépenses

Les dépenses directement reliées à une activité sont imputées à cette activité et les frais généraux sont répartis selon différentes bases.

4. DÉBITEURS

	2006	2005
Annonces publicitaires et divers	2 608 \$	2 245 \$
Taxe de vente	34 796	26 095
	37 404 \$	28 340 \$

5. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2006	2005
Assurances	1 743 \$	1 760 \$
Publicité	83 155	-
Autres	15 138	14 756
	100 036 \$	16 516 \$

Notes complémentaires au 31 mars 2006

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2006 Valeur comptable	2005 Valeur comptable
Équipement de bureau	190 951 \$	128 998 \$	61 953 \$	74 817 \$
Équipements informatiques	209 346	145 178	64 168	69 783
Améliorations locatives	41 213	41 213	-	7 127
	441 510 \$	315 389 \$	126 121 \$	151 727 \$

7. CRÉDITEURS

	2006	2005
Fournisseurs	81 579 \$	130 285 \$
Remboursement dû aux thérapeutes en réadaptation physique (note 8)	-	50 736
Frais courus	10 001	4 726
	91 580 \$	185 747 \$

8. REMBOURSEMENT DÛ AUX THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

Suite à une résolution du conseil d'administration, il a été adopté de remettre un montant de 14 \$ payés par les thérapeutes en réadaptation physique pour les périodes 2003-2004 et 2004-2005. Ce montant représente les frais remis à l'Alliance Canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie et est non payable par les thérapeutes en réadaptation physique.

9. PRODUITS REPORTÉS

	2006	2005
Formation continue perçue d'avance	54 999 \$	15 441 \$
Revenus de congrès perçus d'avance	8 500	-
	63 499 \$	15 441 \$

10. ÉVENTUALITÉS

L'Ordre négocie présentement un nouveau bail car elle prévoit déménager en automne 2006 pour ainsi doubler la superficie totale occupée.

Cette transaction est rendue nécessaire à cause du manque d'espace, étant donné que la formation continue se fera maintenant au bureau de l'Ordre. De plus, on prévoit intégrer d'autres champs d'activités reliés à la pratique de la Physiothérapie.

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

a) En novembre 1998, l'Ordre a signé un bail pour ses locaux actuels. À la même date, le bailleur a relocalisé (à ses frais) les bureaux de l'Ordre et celui-ci a augmenté sa superficie. Le 20 novembre 2002, l'Ordre a de nouveau augmenté sa superficie (aux frais du bailleur). En vertu du bail et de ces deux (2) nouveaux addendas, l'Ordre s'est engagé à louer des bureaux jusqu'au 31 août 2007. Les loyers minimaux futurs totalisent 147 163 \$ excluant les frais communs qui sont estimés à 149 591 \$. Les paiements minimums exigibles pour les deux (2) prochains exercices en vertu de ce bail sont les suivants :

	Loyer Minimum	Frais communs	Total
2006-2007	103 880 \$	105 594 \$	209 474 \$
2007-2008	43 283	43 997	87 280
	147 163 \$	149 591 \$	296 754 \$

b) L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location d'un photocopieur pour une période de 72 mois se terminant le 1^{er} novembre 2009. Les versements exigibles sont de 19 758 \$ par année et ils s'élèveront à 72 445 \$ d'ici l'échéance.

12. JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.



Notes complémentaires

exercice terminé au 31 mars 2006

	2006 Budget	2006 Réel	2005 Réel
PRODUITS			
Cotisations des membres	2 545 000 \$	2 540 405 \$	2 450 933 \$
Inscriptions et admissions à la pratique	45 000	45 371	46 612
Formation continue	178 400	181 717	312 601
Amendes	2 053	5 237	16 116
Liste des membres	23 000	21 483	23 276
Physio-Québec	45 000	44 506	53 476
Étude de dossiers	25 000	18 757	30 155
Congrès et symposium	51 474	54 024	-
Dépliants	7 000	6 477	7 418
Revenus d'intérêts	40 000	39 952	35 853
Autres revenus	-	812	472
Matériel promotionnel	700	-	2 260
Revenus d'administration	85 000	84 889	37 475
	3 047 627 \$	3 043 630 \$	3 016 647 \$

	2006 Budget	2006 Réel	2005 Réel
RÉPARTITION DES CHARGES PAR PROGRAMME			
Bureau et Comité administratif	102 000 \$	90 830 \$	98 161 \$
Administration générale et services aux membres	880 398	890 415	1 179 840
La présidence	203 269	192 993	170 417
Formation continue	295 544	274 515	341 248
Inspection professionnelle	301 831	307 845	330 058
Affaires professionnelles	452 449	440 107	82 816
Syndic et discipline	237 052	243 811	153 931
Communication	494 391	494 417	309 481
Amélioration de la pratique	164 594	159 296	-
	3 131 528 \$	3 094 229 \$	2 665 952 \$

Notes complémentaires

exercice terminé au 31 mars 2006

	2006 Budget	2006 Réel	2005 Réel
RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE			
Salaires	1 213 172 \$	1 209 409 \$	984 480 \$
Charges sociales	139 299	134 238	112 912
Jetons de présence	97 000	88 661	84 867
Assurances	10 000	6 989	9 370
Vérification et tenue de livres	10 000	10 700	6 250
Frais légaux	65 000	69 401	27 880
Conférenciers	114 000	108 440	161 406
Projets spéciaux	10 965	10 966	-
Honoraires	140 027	155 026	129 455
Frais de déplacement et de séjour	193 150	175 829	172 806
Frais de télécommunication	24 000	22 741	23 612
Frais de poste	96 650	107 119	92 466
Imprimerie	20 000	23 979	24 371
Photocopies	89 000	79 417	72 190
Fournitures de bureau	18 000	17 286	22 266
Entretien et réparations	5 000	4 098	3 550
Formation du personnel	21 000	19 281	9 528
Location d'équipement et de salles	10 000	8 570	48 998
Loyer	220 000	216 256	224 499
Frais de représentation	5 500	1 879	3 591
Consultants en communications	-	-	2 218
Conseil interprofessionnel du Québec	18 609	18 609	17 166
Bourses et distinctions honorifiques	12 768	12 768	5 197
Autres charges	8 000	8 499	9 156
CSST et normes du travail	9 000	8 180	7 148
Consultants	61 500	67 625	39 690
Publicité et promotion	272 000	267 230	163 951
Experts	3 000	2 170	4 800
Physio-Québec et Physio-Info	46 443	44 174	39 644
Rapport annuel et Répertoire des membres	5 265	5 266	2 848
Amortissement des immobilisations	60 000	55 151	58 008
Amortissement des frais reportés	-	-	14 259
Intérêts et frais bancaires	12 000	11 527	11 811
Frais de congrès	53 280	53 280	-
Matériel promotionnel	11 000	13 107	18 938
Alliance canadienne	55 000	54 342	52 228
Revue de presse	1 900	2 016	4 393
	3 131 528 \$	3 094 229 \$	2 665 952 \$





Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

Service des communications

Communications © 2006

Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, Août 2006

Graphisme : *Manon Boulais, graphiste*

ISSN : 1708-2110



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

7101, rue Jean-Talon Est, bureau 1120
Anjou (Québec) H1M 3N7

Téléphone : (514) 351-2770
ou, sans frais, 1 800 361-2001
Télécopieur : (514) 351-2658
Courriel : physio@oppq.qc.ca
Site : www.oppq.qc.ca

règlements

inspection professionnelle

services professionnels